

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

ADMINISTRATION
DES DOUANES
ET IMPÔTS
INDIRECTS

EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ

[...]

« Nous avons la ferme volonté de maintenir le cap pour parachever les institutions constitutionnelles et répondre aux impératifs de bonne gouvernance. La volonté qui Nous anime à cet égard n'a d'égale que Notre détermination à persévérer pour donner corps à Notre projet sociétal alliant croissance économique pérenne, développement durable et solidarité sociale.

De fait, le Maroc a déjà réalisé de grandes avancées en matière d'infrastructures, assurant notamment l'approvisionnement de nos villes et nos villages en eau potable, en électricité et en d'autres services. Des progrès tangibles ont été enregistrés au niveau des équipements de base, tels les ports et les aéroports, ainsi qu'au niveau du renforcement du réseau routier et de la gestion optimale des ressources en eau, outre le lancement de projets de développement du transport ferroviaire et du transport urbain. Autant de réalisations qui ont modifié la physionomie des provinces et donné un nouveau visage au Maroc. Elles ont créé les conditions propices pour développer davantage les stratégies mises en place dans les différents secteurs d'activité.

Par ailleurs, la mise en œuvre graduelle des stratégies sectorielles a permis à notre pays de réaliser des progrès palpables et d'accroître son attractivité pour les investissements étrangers, et ce, en dépit d'une situation économique et sociale mondiale difficile.

En affirmant Notre volonté d'encourager l'investissement, Nous réitérons Notre appel au gouvernement pour qu'il accorde la priorité à tout ce qui est de nature à stimuler la croissance et à favoriser la création d'emplois. Il doit veiller à une complémentarité entre les impératifs de consommation locale et l'exportabilité de notre production, avec tout ce que cela induit comme effets positifs sur la balance des paiements.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc s'est attaché depuis des années à développer des métiers industriels mondiaux dans le cadre du plan Emergence. Nous rendons grâce à Dieu pour les résultats qui ont été obtenus et qui nous encouragent à maintenir le cap. A cet égard, Nous engageons le gouvernement à créer les conditions idoines pour diversifier et élargir notre tissu industriel dans le cadre d'une politique volontariste qui renforce le partenariat entre les secteurs public et privé. »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie
prononcé à l'occasion de la Fête du Trône
Casablanca, le 30 juillet 2013





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2013 peut être considérée comme celle de l'amorce d'une dynamique d'ajustement visant le rétablissement progressif de nos équilibres macro-économiques à même de créer les conditions d'une croissance plus forte, davantage créatrice d'emplois.

Sur ces deux fronts, celui du redressement de la situation de nos finances publiques et celui de la réduction du déficit du compte courant de la balance des paiements, l'action douanière a été au rendez-vous des enjeux.

D'abord, en stabilisant les recettes collectées à près de 80 milliards de DH malgré le recul de nos importations de 2% et la poursuite du démantèlement tarifaire avec la Turquie, les Etats Unis ainsi que sur les produits agricoles. Cette performance a été rendue possible grâce à une action soutenue de lutte contre les sous déclarations de valeur, à l'engagement d'un effort particulier pour l'apurement des comptes d'imputation provisoire et à l'organisation et à la mise en place d'un système de suivi efficient pour accompagner le dispositif fiscal prévu par l'article 8 de la Loi de Finances 2013.

Ensuite, en participant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre efficace de nombreuses mesures de sauvegarde visant à limiter certaines importations afin de mieux protéger les secteurs victimes d'une concurrence déloyale.

En parallèle, la lutte contre la contrebande a été redynamisée en menant des actions mieux ciblées, basées davantage sur le renseignement et l'analyse de risque.

2013 aura également été une année placée sous le signe d'un partenariat dynamique, dans le cadre de la stratégie 2015, avec le secteur privé et les partenaires institutionnels nationaux d'une part, et les douanes étrangères et les organisations internationales partenaires d'autre part. Dans ce sens, plusieurs conventions et accords-cadres ont été signés avec ces partenaires mobilisés avec la Douane autour d'objectifs communs.

Par ailleurs, et afin d'accompagner l'essor de certaines régions du Royaume, des aménagements organisationnels ont été apportés aux structures douanières régionales, notamment par la création de la Direction Régionale de Tanger Méditerranée et la mise en place effective de l'organigramme des régions d'Agadir et du Sud avec la nomination de deux Directeurs Régionaux.

De même, notre souci d'écoute et d'amélioration permanente de la qualité des prestations offertes à nos clients s'est traduit par la mise en place d'un nouveau service en ligne dédié au recueil des réclamations qui permet un suivi en temps réel de leur traitement.

Les résultats obtenus en 2013 sont certes encourageants. Toutefois, les enjeux et les défis nous imposent de redoubler d'efforts pour être au rendez-vous des orientations fixées par Sa Majesté le Roi et contribuer au mieux aux stratégies et chantiers du Gouvernement. Je reste confiant en la capacité des femmes et des hommes de cette administration à donner le meilleur d'eux-mêmes au service de la collectivité.

Zouhair CHORFI
Directeur Général

LES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE



1- Mohammed EZZAHOUI, Directeur des Ressources et de la Programmation- 2. Fathallah HAJAR, Directeur de la Prévention et du Contentieux- 3. Nabyl LAKHDAR - Directeur de la Facilitation et de l'Informatique- 4. Lhassane HALLOU, Chef de la Division de l'Audit et de l'Inspection- 5. Abdelmajid BOURRA, Chef de la Division des Etudes- 6. Youssef EL MAZOURI, Chef de la Division de la Programmation et de la Communication - 7. Mohammed GHAZALI, Chef de la Division du Budget et des Equipements- 8. Ahmed JAID, Chef de la Division de la Facilitation des Procédures et des Investissements- 9. Abdesslam LAKBIR, Chef de la Division de la Prévention- 10. Majida LRHEZZIOUI, Chef de la Division de la Coopération Internationale- 11. Abdelghani MOUHSSINE, Chef de la Division des Bases de Taxation - 12. Amal ZDAIK, Chef de la Division de l'Informatique - 13. Abdelhakim ZEHHAF, Chef de la Division des Ressources Humaines- 14. Said ALILA, Chef du Service de la Gestion Administrative du Personnel- 15. Yamina ANDOH, Chef du Service de la Formation- 16. Ouafik AOUI, Chef du Service du Contrôle de la Valeur- 17. Mustapha ARYANI, Chef du Service des relations avec les organisations internationales- 18. Hakima AZIZI, Responsable du Centre de Formation Douanière- 19. Siham BENCHEKROUN, Chef du Service de la Gestion de l'Information- 20. Rachid BHUA, Chef du Service de l'Harmonisation des Méthodes d'Intervention- 21. Mourad BOUCHAARA, Chef du Service des Etudes Législatives et Réglementaires- 22. Abdeslam CHEIKHI, Chef du Service des études et de suivi des Règlements Judiciaires- 23. Ahmed EL BOUAZZAOU, Chef du Service de l'organisation et de la Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines- 24. Adam Mohammed EL HANI, Chef du Service des Etudes Tarifaires- 25. Khalid EL HARCHI, Chef du Service des Réseaux et de la Bureautique- 26. Driss ETTAKI, Chef du Service des Régimes Economiques en Douane- 27. Smail FARHAT, Chef du Service des Procédures et des Méthodes- 28. Latifa GHRAIRI, Chef du Service des Règles d'Origine- 29. Hicham HABHOUBA, Chef du Service de la Reprographie et de Diffusion- 30. Mohamed HOUARI CHIH, Chef du Service de l'Exploitation- 31. Najib ISSOUANI, Chef du Service de la Gestion du Patrimoine- 32. Fedoua KAAB, Chef du Service de la Communication- 33. Soumia KHOMANY, Chef du Service du Règlement Transactionnel- 34. Lakhdar KOUTEYBI, Chef du Service du Développement- 35. Nour-el-yakine LAADISSI, Chef du Service du Contrôle des Opérations Commerciales- 36. Naima LARAKI, Chef du Service des relations avec l'Afrique, l'Asie et l'Océanie- 37. Mustapha MALLYANI, Chef du Service du Budget- 38. Wafa MAWFIK, Chef du Service des Investissements- 39. Abdou said MOUMNI, Chef du Service de l'Audit de l'Organisation des Structures de l'ADII- 40. Said NASSERDINE, Chef du Service des Régimes Particuliers et Protection du Consommateur - 41. Nizar NASR, Chef du Service du Renseignement et de l'Analyse du Risque- 42. Said OULARABI, Chef du Service de l'Exécution Judiciaire et du Contentieux de Recouvrement- 43. Boujemaa RADID, Chef du Service de la Centralisation Comptable et du suivi du recouvrement - 44. Abdelhadi SAID, Chef du Service de l'Appui aux Utilisateurs - 45. Dafrallah SEFRIOUI MORCHID, Chef du Service de la Lutte Contre la Fraude et la Contrebande- 46. Daif SERGHINI, Chef du Service des Equipements et des Fournitures- 47. Malika ZNIDAR, Chef du Service de l'Action Sociale

1

FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT



L'obtention de la mainlevée à domicile : une facilité généralisée à l'ensemble des bureaux douaniers	15
Les Régimes Economiques en Douane : un chantier en amélioration constante	15
Le statut d'Opérateur Economique Agréé : un cadre incitatif pour soutenir la compétitivité des entreprises	16
La Douane, une mobilisation et un soutien permanents aux projets à valeur ajoutée pour le pays	16
Le partenariat Douane/Secteur privé : un cadre dynamique qui s'enrichit au fil du temps	17

2

CONTRÔLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT



La sélectivité pour une meilleure efficacité des contrôles	19
Une démarche anticipative pour un contrôle efficace de la valeur	19
Le contrôle a posteriori : dernier filet de la chaîne des contrôles	20
Une lutte acharnée contre la contrebande et le trafic illicite de marchandises	20
La lutte contre la contrefaçon pour la protection des consommateurs	21
Un contrôle ciblé des voyageurs	21
Le règlement transactionnel pour dénouer le contentieux à l'amiable	21
La maîtrise du contentieux pour un meilleur recouvrement des créances	22
L'amnistie douanière relative à l'article 8 de la Loi de Finances 2013	22
L'optimisation de la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane	22

3

RENFORCEMENT DES CAPACITES



L'ancrage de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences comme mode de management	24
Le renforcement des effectifs pour une meilleure présence de la Douane	24
Une valorisation continue des ressources humaines par la formation	24
Une organisation en perpétuelle adaptation aux exigences de l'environnement	25
Un nouveau cap franchi pour la stratégie de l'ADII à l'horizon 2015	25
Un accueil professionnel pour une meilleure qualité de service	25
La gestion du budget : plus d'autonomie des Directions Régionales grâce à la déconcentration	26
Le système BADR : de nouvelles fonctionnalités pour mieux servir les opérateurs économiques	26
Le portail Internet : un outil au service des clients de la Douane	27

4 COOPÉRATION INTERNATIONALE

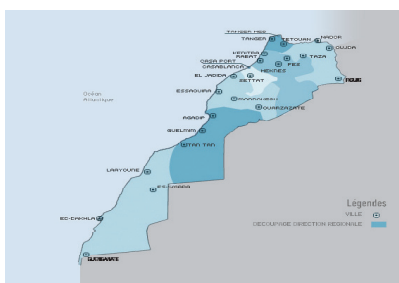


Les accords de libre-échange : un dynamisme certain pour l'expansion des échanges commerciaux et la promotion des investissements. 29

La coopération douane-douane : des chantiers en évolution permanente pour un enrichissement du savoir-faire douanier et une mutualisation des expériences. 30

La coopération avec les organisations internationales : une coopération continue dans des domaines de compétences partagées. 32

5 ZOOM SUR LES DIRECTIONS REGIONALES



La Direction Régionale du Nord-Est	34
La Direction Régionale de Tanger Med	36
La Direction Régionale du Nord-Ouest	38
La Direction Régionale du Centre	40
La Direction Régionale de Casa Port	42
La Direction Régionale de Casablanca	44
La Direction Régionale du Centre Sud	46
La Direction Régionale d'Agadir	48
La Direction Régionale du Sud	50

6 DOUANE EN CHIFFRES



Les recettes douanières	53
Les échanges extérieurs	55
Le nombre de déclarations (DUM) enregistrées	58
Les Régimes Economiques en Douane (RED)	60
L'évaluation des prestations de l'Administration des Douanes	63
Le contentieux	65
Les mouvements transfrontaliers des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE)	67
La mise à la consommation des voitures de tourisme	71
L'action sociale de l'Administration au profit des organismes et œuvres de bienfaisance	72

2013

PANORAMA DES ÉVÉNEMENTS ET FAITS MARQUANTS

PANORAMA DES ÉVÉNEMENTS ET FAITS MARQUANTS 2013

L'OMD renouvelle sa confiance au Maroc en le reconduisant à la Vice-présidence de son Conseil et à la tête de la région MENA

En juin 2013, le Maroc a été réélu à l'unanimité, pour la 6^{ème} année consécutive, à la Vice-présidence du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et à la tête de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient (MENA) et ce, eu égard aux résultats atteints dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie de la Région et du renforcement de sa position au sein de l'OMD. Les membres de la région ont loué à cette occasion, les efforts de l'ADII consentis tout au long des précédents mandats pour améliorer la communication, l'échange d'information et le partenariat entre les Administrations douanières d'une part, et avec l'OMD d'autre part.

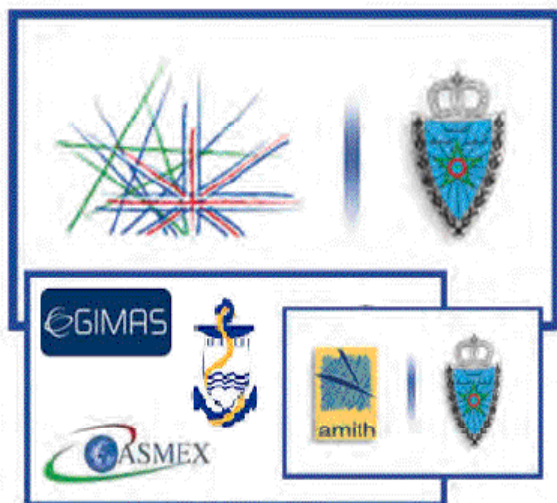


De nouveaux accords-cadres conclus entre la Douane et des associations professionnelles pour donner un nouvel élan à leur partenariat

A l'instar des accords conclus en 2012 et motivés par une forte volonté de booster, de part et d'autre, l'activité du secteur aéronautique et spatial au Maroc, la Douane et le Groupement des Industries marocaines Aéronautiques et Spatiales ont signé en mars 2013 un accord-cadre de coopération.

Cet accord vient consolider les rapports de partenariat tissés, jusque-là, entre les deux parties, formaliser le cadre d'échange et surtout l'orienter vers l'amélioration de l'arsenal réglementaire et procédural douaniers.

Deuxième initiative de coopération avec le Secteur privé de l'année 2013, l'accord-cadre conclu avec l'Association professionnelle des Agents Maritimes, Consignataires de navires et Courtiers d'affrètement du Maroc (APRAM) institue un cadre partenarial propice à l'échange fructueux et au développement des activités des professionnels du secteur du transport maritime.



La Douane se dote d'une nouvelle Direction Régionale «Tanger Méditerranée » pour mieux accompagner le développement de l'infrastructure portuaire nationale

Poursuivant la déconcentration de ses services et eu égard au développement de l'activité du port de Tanger Med, l'Administration des Douanes a procédé à la création de la Direction Régionale de Tanger Méditerranée, renforçant ainsi sa présence territoriale au Nord du pays.

La mise en place de cette structure est le reflet de l'adaptation organisationnelle continue de l'institution en réponse aux attentes de proximité et de fluidité des opérations commerciales.



Célébration du centenaire du port de Casablanca : la Douane expose son riche patrimoine historique

De par son incontournable rôle au sein du port de Casablanca et en sa qualité de membre de la Communauté qui fait l'Histoire et le quotidien de celui-ci, la Douane s'est associée à d'autres départements représentés au village portuaire mis en place à cette occasion pour célébrer un siècle de réalisations et d'évolution et ce, à travers l'animation d'un stand d'information à la mesure de cet événement historique, mais aussi par une exposition de collection muséale rendant hommage à la Douane d'aujourd'hui et celle d'antan.



La palette des services en ligne, proposés aux clients-usagers de la Douane, s'élargie avec le lancement en 2013 de « l'e-réclamation »

La Douane a mis en ligne sur son portail institutionnel, le 14 octobre 2013, un nouveau service interactif offrant la possibilité à ses clients de formuler leurs réclamations et de suivre l'état d'avancement du traitement qui leur est réservé dans le circuit administratif.

Ce service procède d'un processus global d'amélioration du dispositif d'écoute des clients de la Douane (Particuliers et Entreprises) et de traitement de leurs réclamations pour une gestion de la relation client plus professionnalisée, fluide et transparente.

Construit sur la base d'une démarche totalement dématérialisée, ledit service permet une meilleure orientation et traçabilité des requêtes et une réponse plus fiable et plus rapide aux réclamations.

Une saisie exceptionnelle de carburant de contrebande dans l'Oriental

La Circonscription d'Oujda a réussi à réaliser, en mai 2013, une belle prise de plus de 33 tonnes de carburant de contrebande en provenance d'Algérie.

C'est dans le cadre d'une opération menée par des éléments de la Brigade douanière de Saidia que 3200 litres de gasoil ont été saisis à bord d'un fourgon poursuivi à travers champs du côté d'un Douar situé dans la Commune d'Isly. Des investigations complémentaires ont, par la suite, permis la saisie d'importantes quantités de carburant stockées dans un dépôt se trouvant dans les environs.



Le Maroc et l'Arabie Saoudite intensifient leur coopération douanière à travers la signature d'une convention

Un partenariat a été scellé en octobre 2013 entre l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et son homologue saoudienne offrant, aux deux parties, des opportunités de consolidation de la coopération, de l'assistance administrative et de l'échange d'expertises et d'expériences dans des domaines douaniers aussi bien technique que métier.

La convention conclue est de nature à renforcer le cadre législatif et réglementaire régissant les échanges commerciaux entre les deux pays et à inscrire ceux-ci dans une dynamique de facilitation et de développement.



FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT



- L'obtention de la mainlevée à domicile : une facilité généralisée à l'ensemble des bureaux douaniers
- Les Régimes Economiques en Douane : un chantier en amélioration constante
- Le statut d'Opérateur Economique Agréé : un cadre incitatif pour soutenir la compétitivité des entreprises
- La Douane, une mobilisation et un soutien permanents aux projets à valeur ajoutée pour le pays
- Le partenariat Douane/Secteur privé : un cadre dynamique qui s'enrichit au fil du temps

FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT

■ L'obtention de la mainlevée à domicile : une facilité généralisée à l'ensemble des bureaux douaniers

Chantiers permanents, la simplification et la dématérialisation des procédures douanières continuent à occuper une place de choix parmi les priorités stratégiques de l'institution visant à rendre plus fluide et transparente la relation Douane/clients du monde des affaires.

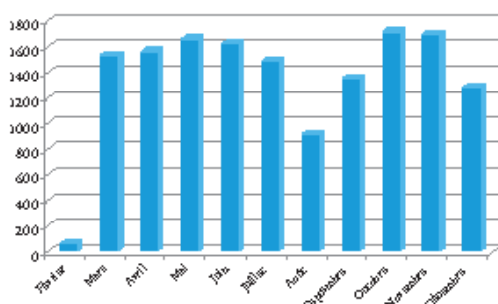
La procédure de dédouanement avait été, dans ce sens, assouplie davantage en 2011 par le lancement, à titre de test au niveau du bureau douanier de Casa-Port, de la facilité d'obtention de la mainlevée chez l'opérateur.

L'apport de cette mesure en termes d'allègement des formalités d'enlèvement des marchandises ayant été confirmé, l'ADII a procédé en 2013 à sa généralisation à l'ensemble des bureaux douaniers.

L'EDITION DE LA MAINLEVEE A DOMICILE ETAPE PAR ETAPE

1. Le déclarant est notifié en temps réel de la délivrance de la mainlevée via un courriel
2. Il précise sur le système l'arrondissement où son dossier de dédouanement sera déposé
3. Il imprime la mainlevée et se dirige vers le bureau douanier pour enlever sa marchandise
4. Il dépose son dossier de dédouanement dans un délai de 8 jours

Evolution du nombre de mainlevées à domicile en 2013



■ Les Régimes Economiques en Douane : un chantier en amélioration constante

Ayant vocation à favoriser la compétitivité de l'entreprise exportatrice et mieux la positionner au regard de la concurrence internationale, les Régimes Economiques en Douane (RED) font constamment l'objet de simplification et d'amélioration. C'est dans cette optique que des formalités ont été adaptées en 2013 aux attentes des opérateurs économiques ainsi qu'à leurs exigences de réduction des délais et des coûts.

Institution d'un nouveau régime économique : l'exportation temporaire pour perfectionnement passif avec recours à l'échange standard

Instauré par la Loi de Finances 2013, ce nouveau régime offre à ses bénéficiaires la possibilité d'exporter des marchandises défectueuses en vue de leur remplacement en exonération des droits et taxes.

Le dispositif mis en place prévoit deux variantes :

- l'échange standard avec exportation des marchandises défectueuses précédant l'importation des marchandises de remplacement
- l'échange standard avec importation anticipée des marchandises de remplacement.

25 opérations ont été réalisées dans ce cadre.

Régularisation des régimes de l'exportation temporaire (ET) et l'exportation temporaire pour perfectionnement passif (ETPP)

L'ADII a institué, en 2013, deux nouveaux régimes permettant aux opérateurs économiques de régulariser, moyennant notamment le dépôt d'une déclaration d'exportation définitive, la situation de leurs marchandises exportées temporairement sous le régime de l'ET ou de l'ETPP, mais non réimportées.

Il s'agit des régimes dénommés :

- Exportation définitive en régularisation d'ET et d'ETPP et
- Exportation définitive en régularisation d'ET et d'ETPP vers les zones franches

Dans le même sillage, un chantier a été ouvert en 2013 de concert avec l'Office des Changes pour la régularisation, sans formalités, des comptes d'Exportation temporaire et d'Exportation Temporaire pour Perfectionnement Passif.

■ Le statut d'Opérateur Economique Agréé : un cadre incitatif pour soutenir la compétitivité des entreprises

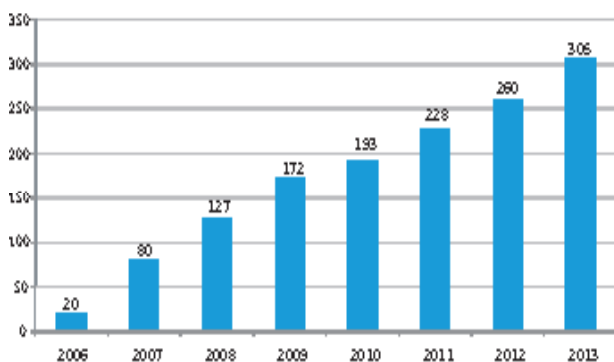
Marquant sa volonté de répondre au mieux aux besoins des entreprises, l'ADII a fait évoluer sa démarche de labellisation d'un programme de catégorisation vers le statut international d'Opérateur Economique Agréé (OEA). Ce label vise les entreprises sûres et fiables, présentant des garanties en matière de transparence, de solidité financière et de sécurité. Il leur permet de bénéficier de divers avantages douaniers et de développer leurs activités liées au commerce international tant à l'importation qu'à l'exportation.

45 entreprises opérant dans différents secteurs ont été agréées en 2013 dont 7 transitaires et 4 transporteurs. Le nombre total des sociétés agréées a été porté à 305.

Parallèlement, 86 entreprises de différents secteurs d'activité ont manifesté leur intérêt pour ledit programme portant ainsi le total des demandes déposées à 721.

Par ailleurs, et suite aux recommandations issues des assises de la fiscalité tenues en 2013, un comité conjoint constitué de la Douane et de la Direction Générale des Impôts a été institué à l'effet d'examiner la possibilité d'adopter une démarche commune pour une catégorisation globale des opérateurs économiques.

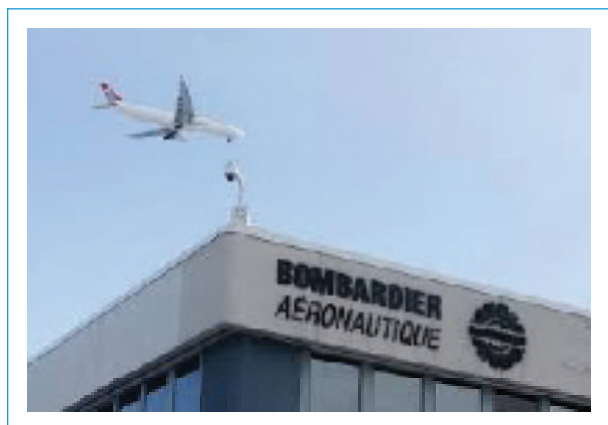
Evolution du nombre de sociétés catégorisées



■ La Douane, une mobilisation et un soutien permanents aux projets à valeur ajoutée pour le pays

Dans le cadre de son action visant à apporter appui et soutien aux projets d'investissement d'envergure, l'ADII a conduit, au profit du Groupe canadien BOMBARDIER AERONAUTIQUE, 3^{ème} constructeur mondial d'avions, un plan d'accompagnement personnalisé permettant à ce dernier de démarrer ses activités, à partir de janvier 2013, sous le régime de l'Entrepôt Industriel Franc aux fins de :

- introduire, en suspension des droits et taxes, les intrants à transformer et les équipements et outillages nécessaires ;
- réaliser les exportations au cours de l'exploitation ;
- exporter les stocks restants et équipements importés à la zone franche de Nouassers une fois les constructions achevées.



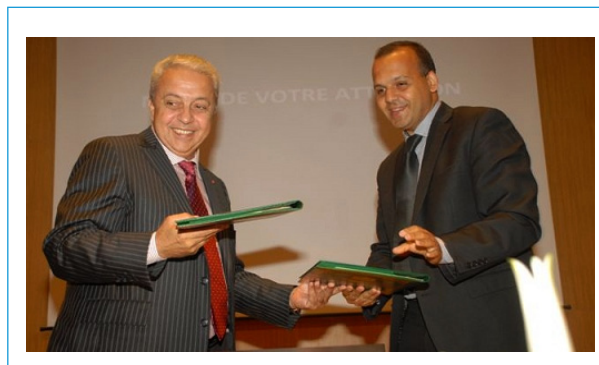
■ Le partenariat Douane/Secteur privé : un cadre dynamique qui s'enrichit au fil du temps

Une nouvelle pierre a été ajoutée en 2013 à l'édifice du renforcement du partenariat Douane/ Secteur privé.

Deux nouveaux accords-cadres ont ainsi été signés avec des associations professionnelles à savoir : le Groupement des Industries Marocaines Aéronautiques et Spatiales (GIMAS) et l'Association Professionnelle des Agents Maritimes, Consignataires de Navires et Courtiers d'Affrètement du Maroc (APRAM).

Ces accords, à l'instar de ceux qui les précèdent, instituent des organes de gouvernance (comité de pilotage et comité de suivi) ainsi qu'un échange permanent matérialisé par un cycle de rencontres focalisant sur les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

C'est dans ce cadre que des tables rondes régionales ont été organisées en 2013 pour communiquer autour des améliorations apportées au cadre incitatif mis en place par l'ADII sur les plans réglementaire, législatif et procédural. De même, des formations ont été assurées au profit des entreprises de certains secteurs.



MISSION GRANDES ENTREPRISES : LA FACILITATION PASSE AUSSI PAR L'ECOUTE ET LE CONSEIL PERSONNALISES

Eu égard à ses responsabilités à dimension économique, la Douane a repensé son rôle d'Administration au service de l'Entreprise en s'engageant dans la mise en place de l'organisation idoine permettant d'offrir aux grandes entreprises du commerce international davantage d'écoute et de conseil.

L'ADII a ainsi adopté en 2013 le concept dit « Mission Grandes Entreprises ». A découlé de cette orientation une démarche qui vise à dédier, aux entreprises ciblées, un interlocuteur douanier unique les aidant, de manière personnalisée, à optimiser les délais et les coûts du passage en douane des marchandises qu'elles importent ou qu'elles exportent (choix des bonnes procédures, produits, services ...).

CONTRÔLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT



- La sélectivité pour une meilleure efficacité des contrôles
- Une démarche anticipative pour un contrôle efficace de la valeur
- Le contrôle a posteriori : dernier filet de la chaîne des contrôles
- Une lutte acharnée contre la contrebande et le trafic illicite de marchandises
- La lutte contre la contrefaçon pour la protection des consommateurs
- Un contrôle ciblé des voyageurs
- Le règlement transactionnel pour dénouer le contentieux à l'amiable
- La maîtrise du contentieux pour un meilleur recouvrement des créances
- L'amnistie douanière relative à l'article 8 de la Loi de Finances 2013
- L'optimisation de la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane

CONTRÔLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT

■ La sélectivité pour une meilleure efficacité des contrôles

En 2013, l'ADII a consolidé davantage sa démarche de contrôle axée sur l'analyse de risque et la sélectivité en tant que composante essentielle du dispositif du contrôle. L'objectif étant de mieux orienter les contrôles, d'enrichir les règles de ciblage et d'engager des interventions plus étudiées.

Dans ce cadre, un dispositif de contrôle a priori a été mis en place au niveau des principaux bureaux à forte activité commerciale. Il s'agit des Circonscriptions de Nouasser, d'Agadir et de Nador, de la Sous Direction Régionale de Tanger Med et de la Sous Direction Régionale chargée des importations à Casa Port.

Aussi, un mécanisme de surveillance et d'alerte a-t-il été implémenté dans la sélectivité permettant aux agents douaniers de se renseigner, de manière automatique et instantanée, sur les étapes d'une opération de dédouanement et d'intervenir en temps opportun pour un éventuel contrôle approfondi.

Les taux de visite des marchandises enregistrés en 2013 sont de 13 % à l'import et de 9 % à l'export.



■ Une démarche anticipative pour un contrôle efficace de la valeur

Dans le cadre de la lutte contre la fraude en matière de déclaration de valeur, la Douane a amélioré sa démarche anticipative à travers le développement et la diffusion de plusieurs indicateurs d'appréciation couvrant une trentaine de secteurs d'activité sensibles à la fraude et de plusieurs barèmes pour certaines marchandises et articles spécifiques.

De même, et afin de développer les sources d'information en matière de valeur, une base de données dédiée a été déployée dans le système BADR permettant aux opérationnels un accès facile aux référentiels valeur et, par conséquent, l'uniformisation des bases d'appréciation au niveau national.

Ces mesures ont permis, au titre de l'année 2013, le redressement de 6 361 MDH de valeurs déclarées, soit une augmentation de 9,7% par rapport à l'année 2012, générant ainsi des droits et taxes additionnels s'élevant à 2 021 MDH.

Evolution des redressements des valeurs et des recettes y afférentes entre 2010 et 2013



■ Le contrôle a posteriori : dernier filet de la chaîne des contrôles

Basé sur une approche sectorielle qui tient compte des spécificités régionales, le contrôle a posteriori a été renforcé par l'adoption d'un plan national destiné à cadrer les contrôles en entreprise.

De même, l'ADII met l'accent sur les mécanismes d'assistance administrative mutuelle internationale dans la lutte contre la fraude douanière à travers le recours à des partenaires étrangers pour s'assurer de la véracité des déclarations effectuées par les opérateurs du commerce extérieur.

Les diverses actions menées dans ce sens ont permis de déceler des écarts ayant trait principalement à la valeur, à l'origine et à l'espèce.



LE CONTROLE A POSTERIORI EN 2013

- Plus de 700 entreprises exerçant dans divers secteurs d'activité ont fait l'objet de contrôles douaniers.
- Plus de 200 MDH de droits et taxes compromis.
- Près de 140 MDH est le montant généré des infractions liées à la réglementation des changes.
- Plusieurs secteurs d'activité contrôlés : tabac, matériels et engins, travaux publics, textile, matériels électriques, électroniques et informatiques.



■ Une lutte acharnée contre la contrebande et le trafic illicite de marchandises

En dépit d'un environnement hostile dans lequel opèrent les services douaniers chargés de la lutte contre la contrebande, ces derniers oeuvrent sans relâche pour la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise nationale.

Durant l'exercice 2013, 7 895 affaires de contrebande ont été réalisées contre 6 689 en 2012, soit une hausse de 18 %.

Les saisies de cigarettes opérées au cours de l'année 2013 ont atteint 19 millions d'unités marquant ainsi une légère baisse de 4% par rapport à l'année 2012 qui a connu la saisie de 19,7 millions d'unités.

Par ailleurs, les services douaniers, notamment aux frontières, ont saisi 41 tonnes de stupéfiants contre 42 tonnes en 2012.

■ La lutte contre la contrefaçon pour la protection des consommateurs

En 2013, l'Administration des douanes a instruit 549 dossiers se rapportant à des demandes de suspension de mise en libre circulation contre 562 dossiers en 2012. Les marques concernées sont placées sous surveillance pour soutenir l'action des services opérationnels, ce qui a permis d'appréhender 198 cas d'importation de marques de contrefaçon contre 128 en 2012, soit une croissance de 54,7%.

Les suspensions réalisées ont porté sur 3,3 millions articles contrefaits contre 1,2 millions enregistrés en 2012, pour une valeur globale de 92 MDH en 2013 contre 33,5 MDH enregistrée en 2012.



Compte tenu de l'intérêt croissant que portent les titulaires de droit aux mesures aux frontières ainsi qu'aux efforts de vigilance consentis par les agents de contrôle en première ligne, l'engagement de l'ADII dans la lutte contre la contrefaçon a été renforcé par l'élargissement de ses attributions en la matière à travers l'amendement du code des douanes en érigeant la contrefaçon de marques en infraction douanière à partir de 2014.



■ Un contrôle ciblé des voyageurs

Au niveau du contrôle de change, et en dépit des campagnes de communication conduites par l'ADII afin de sensibiliser nos concitoyens sur les démarches à suivre pour la déclaration des devises à l'entrée et à la sortie du territoire, la contre valeur des devises saisies s'est élevée à 75 MDH en 2013.

Par ailleurs, l'année 2013 a été marquée par l'interception, lors des opérations de contrôle des voyageurs, de plusieurs articles pouvant porter atteinte à la sécurité de l'Etat et à l'intégrité physique des citoyens (armes, munitions, explosifs, objets tranchants, caméra volante, ...).

■ Le règlement transactionnel pour dénouer le contentieux à l'amiable

Privilégiant le règlement transactionnel des litiges afin de les dénouer en garantissant les intérêts du Trésor, l'ADII a enregistré en 2013 un taux de règlement à l'amiable de 74% des affaires contentieuses.

Ce résultat a été obtenu grâce à la mobilisation des responsables chargés du contentieux au niveau central et régional, ainsi qu'à la dynamisation des procédures judiciaires et de recouvrement forcé des créances douanières.



■ La maîtrise du contentieux pour un meilleur recouvrement des créances

L'ADII a poursuivi ses efforts en matière de recouvrement du passif des créances en douane et de mise en application des mesures permettant d'éviter sa reconstitution.

A cet effet, et grâce aux mesures de recouvrement forcé engagées, la Douane a recouvré 6 786 MDH en 2013, dont 6 579 MDH au titre des amendes et condamnations pécuniaires.



■ L'amnistie douanière relative à l'article 8 de la Loi de Finances 2013

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la Loi de Finances 2013, l'ADII a prévu des mesures permettant d'encourager les redevables à se rapprocher des services de recouvrement avant expiration du délai réglementaire, notamment :

- le lancement de campagnes de sensibilisation et la conduite d'actions de communication,
- la mise en place de cellules dédiées au niveau de chaque région et la désignation de correspondants locaux,
- l'activation du recouvrement forcé,
- la sensibilisation des banques et recours contre les cautions pour le paiement des sommes cautionnées.

Le montant des droits et taxes recouvré au titre de cette opération s'est élevé à 421 MDH.

Par ailleurs, considérant que les comptes d'imputation provisoire constituent une niche importante pour le recouvrement des créances, l'ADII a lancé en 2013 une campagne d'envergure pour la régularisation de ces comptes.

A l'issue de cette campagne, un montant de plus d'un milliard de DH a pu être versé dans le budget général de l'Etat.

■ L'optimisation de la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane

L'année 2013 s'est soldée par une légère baisse de 1,8% du produit de vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane, en enregistrant environ 125,1 MDH en 2013 contre 127,4 MDH en 2012.

Cette légère régression est due essentiellement au fait que cette administration privilégie, pour certaines catégories de ces marchandises, la cession gratuite dans le cadre de son action sociale et citoyenne.



RENFORCEMENT DES CAPACITES



- L'ancrage de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences comme mode de management
- Le renforcement des effectifs pour une meilleure présence de la Douane
- Une valorisation continue des ressources humaines par la formation
- Une organisation en perpétuelle adaptation aux exigences de l'environnement
- Un nouveau cap franchi pour la stratégie de l'ADII à l'horizon 2015
- Un accueil professionnel pour une meilleure qualité de service
- La gestion du budget : plus d'autonomie des Directions Régionales grâce à la déconcentration
- Le système BADR : de nouvelles fonctionnalités pour mieux servir les opérateurs économiques
- Le portail Internet : un outil au service des clients de la Douane

RENFORCEMENT DES CAPACITES

■ L'ancrage de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences comme mode de management

La détermination de l'ADII à s'aligner sur les meilleurs standards en matière de gestion des ressources humaines s'est traduite par l'adoption de nouveaux concepts de la GPEEC.

Ainsi, l'année 2013 a été marquée par l'introduction de l'entretien d'évaluation des compétences entre managers et collaborateurs avec un double objectif. D'abord, mieux connaître les aspirations d'évolution professionnelles des collaborateurs, moyennant des entretiens d'évaluation à tous les niveaux hiérarchiques, et ensuite mieux cibler les actions de mobilité, de formation et de gestion de carrière.



■ Une valorisation continue des ressources humaines par la formation

Consciente de l'importance de la valorisation de son capital humain, l'ADII a réalisé en 2013 des actions de formations ciblées totalisant plus de 100 000 JHF (Jour/Homme/Formation) au profit de près de 2 700 bénéficiaires. Elles ont concerné aussi bien la formation de base que celle continue. La formation douanière de base dispensée aux agents nouvellement recrutés couvre les métiers douaniers et la formation militaire réalisée avec l'aide des Forces Armées Royales et des Forces Auxiliaires.

De plus, un nouveau chantier de formation, visant la préparation de la relève pour les fonctions de responsabilité, a été inauguré par la réalisation d'un cycle de préparation à la fonction d'ordonnateur.



■ Le renforcement des effectifs pour une meilleure présence de la Douane

Pour assurer de manière convenable ses missions qui ne cessent de s'élargir fonctionnellement et géographiquement, l'ADII a placé le renforcement de ses effectifs parmi ses priorités. En s'engageant dans le cadre de la gestion prévisionnelle de ses ressources humaines, à remplacer les départs à la retraite et à disposer de l'effectif nécessaire à l'accompagnement du développement économique du Royaume, l'ADII veille à effectuer des recrutements ciblés sur la base d'évaluations quantitatives et qualitatives. Ainsi, les trois dernières années ont été marquées par le recrutement de 511 agents pour renforcer son effectif et en priorité celui affecté au métier de la surveillance.



■ Une organisation en perpétuelle adaptation aux exigences de l'environnement

Consciente de la nécessité d'adapter son organisation aux impératifs du développement des infrastructures nationales et de l'évolution de ses métiers et activités, l'ADII a procédé à des aménagements organisationnels, notamment par :

- la création d'une nouvelle direction régionale : « La Direction Régionale de Tanger-Méditerranée » ;
- la réorganisation de la Direction Régionale de Casablanca ;
- la mise en place de structures chargées du contrôle a priori au niveau de cinq directions régionales.

■ Un nouveau cap franchi pour la stratégie de l'ADII à l'horizon 2015

A mi-parcours de la réalisation de sa stratégie à l'horizon 2015, l'ADII peut se féliciter du taux de réalisation global estimé à 52%.

En effet, en plus des deux projets finalisés, à savoir « Renforcer les capacités des brigades » et « Mettre en place un système e-learning », plusieurs projets sont en cours de finalisation. Il s'agit notamment de « Mettre en place une cellule de veille stratégique », « Institutionnaliser les relations avec les associations professionnelles », « Paiement électronique », « Renforcer la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences »,...

Un suivi rigoureux est assuré par une cellule PMO (Project Management Office) qui fait le point avec tous les chefs de projets de manière régulière.

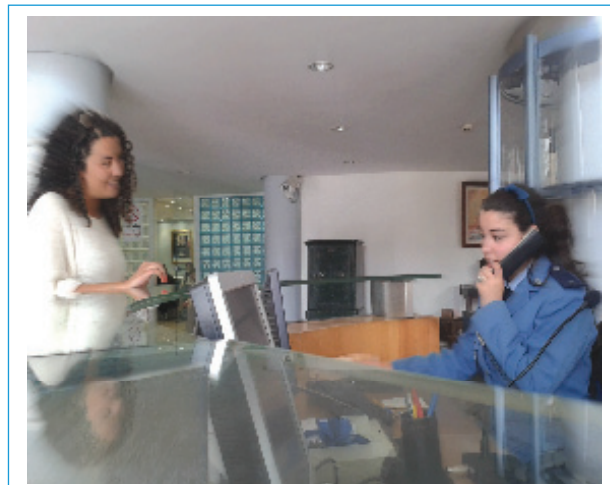
En matière de suivi des objectifs stratégiques, des évaluations périodiques sont prévues sur la base d'indicateurs de performance et d'impacts, suivis par le comité de pilotage de la stratégie.

■ Un accueil professionnel pour une meilleure qualité de service

L'ADII met au service de ses clients un dispositif d'accueil et d'information diversifié en vue de leur apporter toute l'assistance nécessaire et de répondre à leurs réclamations et demandes en information et ce, via les différents canaux mis en place dont :



- Les services d'accueil et d'orientation présents dans les 9 Directions Régionales ;
- Le numéro économique 0801007000 et la Hotline dédiée aux MRE (0537565757) active pendant la campagne MRE ;
- La diffusion par mail d'informations utiles aux partenaires publics et privés, associations professionnelles et représentants des clients de l'ADII, notamment les MRE ;
- La dynamisation des relations avec les médias pour mieux informer leurs publics des nouveautés de l'ADII.



Du point de vue logistique, l'ADII a veillé à adapter les conditions d'accueil des usagers au référentiel établi en la matière en poursuivant son programme de mise à niveau des espaces d'accueil dans les enceintes douanières et les bâtiments administratifs.

Dans ce cadre, l'année 2013 a connu la mise à niveau du poste frontalier de Bab Sebta dont le nombre de voies a plus que doublé et qui a été équipé de box et d'ombrages pour plus de confort aux passagers, notamment les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE).

Par ailleurs, plusieurs bâtiments administratifs à travers le Royaume ont été rénovés dans le cadre d'un plan global en veillant à l'aménagement des espaces d'accueil et leur équipement, notamment par les systèmes de gestion des files d'attente.

■ La gestion du budget : plus d'autonomie des Directions Régionales grâce à la déconcentration

Afin de renforcer les capacités des Directions Régionales en matière de gestion des dépenses, l'ADII a poursuivi ses efforts en matière de déconcentration budgétaire.

Le taux de déconcentration du budget de fonctionnement a enregistré en 2013 un taux record de 41 %. Le taux de déconcentration du budget d'investissement a également atteint 42 % grâce à la déconcentration de projets d'aménagement et de construction.

Historique du taux de déconcentration du budget

Budget	2011	2012	2013
Fonctionnement	35 %	38 %	41 %
Investissement	26 %	23 %	42 %

RENFORCEMENT DE L'ETHIQUE

L'ADII a veillé à multiplier les missions d'audit et d'inspection visant à prévenir les anomalies de gestion en s'assurant de la conformité des pratiques actuelles par rapport aux procédures et réglementation en vigueur. En complément, le projet de réingénierie des processus de dédouanement des marchandises et du contrôle des voyageurs a permis d'établir en 2013 une liste d'améliorations visant à faciliter les procédures et à réduire les risques de fraude et de corruption dans ce domaine.

Par ailleurs, la collaboration avec l'Instance Centrale de la Prévention de la Corruption s'est traduite en 2013 par la contribution de cette administration à la réalisation du rapport relatif à la promotion de la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.



■ Le système BADR : de nouvelles fonctionnalités pour mieux servir les opérateurs économiques

Depuis son lancement en 2009, le système BADR s'est amélioré de manière continue aussi bien pour l'aspect technologique que celui des fonctionnalités et services offerts aux utilisateurs.



Migration vers les certificats délivrés par Barid Al-Maghrib

Afin de garantir une valeur juridique probante aux signatures électroniques effectuées aujourd'hui sur le système BADR, l'ADII a procédé au remplacement des certificats délivrés auparavant par la plate forme PKI, mise en place et gérée par les ressources internes, par ceux délivrés par Barid Al-Maghrib. Ceci permet dorénavant aux utilisateurs d'apposer leurs signatures sur toute nature d'échange électronique avec la même valeur probante que pour les signatures manuscrites.

Edition des Certificats Electroniques de dédouanement des véhicules importés faisant l'objet de DUM

Dans le cadre de la simplification et de l'accélération des formalités douanières, ce nouveau module offre la possibilité aux concessionnaires et à leurs transitaires de saisir

sur BADR les informations d'identification des véhicules importés et à l'agent douanier de vérifier ces informations sur système, de les confirmer et d'éditer les certificats de dédouanement correspondants dans les meilleurs délais.

Plus de 14 mille certificats de dédouanement ont été délivrés par le système depuis le lancement de ce produit en octobre 2013.

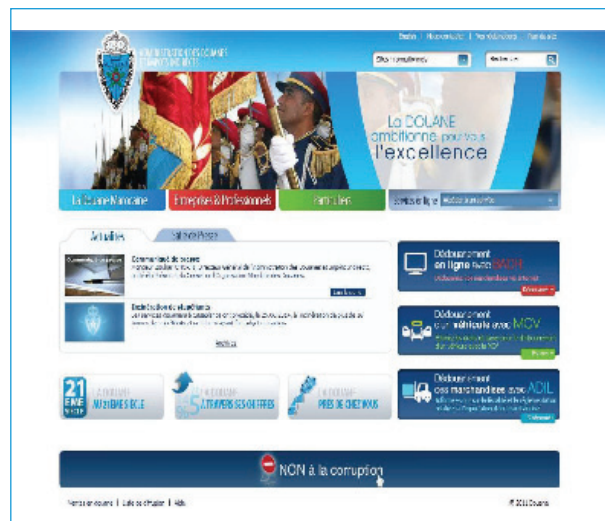
Souscription aux DUM provisionnelles

Dans le but d'assurer une bonne maîtrise des opérations souscrites sous couvert de déclarations provisionnelles, une nouvelle fonctionnalité instaurée par le système BADR offre aux opérateurs la possibilité de demander la facilité de souscription à ce type de déclaration.

■ Le portail Internet : un outil au service des clients de la Douane

Inspiré de l'approche client adoptée par l'ADII dans sa stratégie, le portail Internet cible trois catégories d'internautes : les opérateurs économiques, les partenaires institutionnels et les particuliers.

Il met à la disposition de chaque catégorie l'ensemble des informations utiles et les démarches à suivre pour les opérations de dédouanement. De plus, plusieurs services interactifs en ligne sont disponibles permettant d'effectuer certaines démarches à distance telles que la consultation du tarif des marchandises (www.douane.gov.ma/adil), la consultation des droits et taxes pour le dédouanement des véhicules d'occasion, la demande d'admission temporaire D16 ter,...



E-RECLAMATIONS VIA INTERNET

Pour plus d'efficacité dans la prise en charge et le traitement des réclamations, l'ADII a lancé en octobre 2013, un nouvel applicatif qui permet à ses clients de formuler leurs réclamations via le portail Internet et de suivre, en temps réel, leur état d'avancement dans le circuit administratif. Des cellules ont été créées aux niveaux central et régional pour gérer et exploiter ce nouveau dispositif.

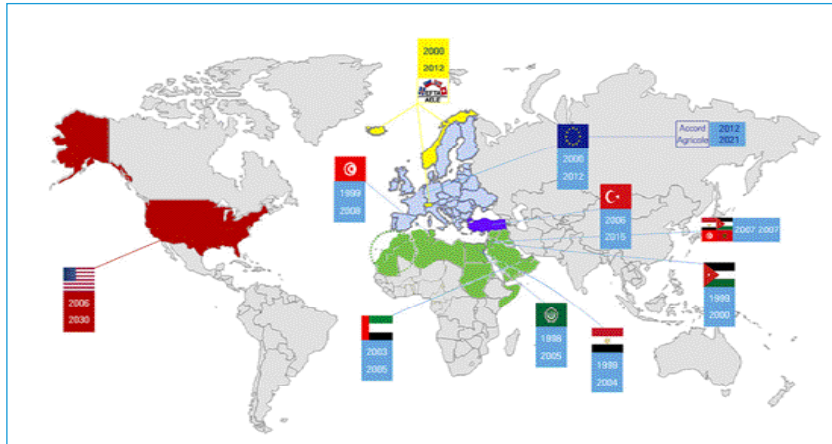
COOPERATION INTERNATIONALE



- Les accords de libre-échange : un dynamisme certain pour l'expansion des échanges commerciaux et la promotion des investissements
- La coopération douane-douane : des chantiers en évolution permanente pour un enrichissement du savoir-faire douanier et une mutualisation des expériences
- La coopération avec les organisations internationales : une coopération continue dans des domaines de compétences partagées

COOPERATION INTERNATIONALE

- Les accords de libre-échange : un dynamisme certain pour l'expansion des échanges commerciaux et la promotion des investissements



Accord de libre échange Maroc-USA

Accord sur l'Administration des Douanes et la Facilitation du Commerce

Dans le but de promouvoir la coopération entre le Maroc et les Etats-Unis en matière de facilitation du commerce et des procédures douanières, les deux parties ont signé un accord sur l'administration des douanes et la facilitation du commerce et ce, à l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux USA le 21 novembre 2013 à Washington.



Accord sur l'Assistance Mutuelle en matière douanière

En vertu des dispositions du chapitre 6.5 de l'accord de libre échange Maroc-USA, les deux parties s'engagent à conclure un accord d'assistance administrative mutuelle en matière d'infractions douanières.

Cet accord a été signé le 21 novembre 2013 à Washington par le Ministre de l'Economie et des Finances, Mohamed BOUSSAID, et le Secrétaire américain à la Sécurité Intérieure par intérim.

Accord d'association Maroc-UE



Projet d'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) Maroc-UE

Les négociations relatives à un ALECA entre le Maroc et l'Union Européenne (UE) ont été entamées en 2013. Le premier round des négociations s'est tenu à Rabat du 22 au 26 avril 2013 et le second Round à Bruxelles du 24 au 27 juin 2013. L'ADII a participé à ces négociations en tant que chef du groupe de négociation « Douane et Facilitation des Echanges ».

Accord Agricole

La Douane a procédé, à compter du 1^{er} Octobre 2013, à l'application des dispositions douanières prévues par la deuxième année de démantèlement tarifaire concernant les produits agricoles et ce, comme stipulé par le nouvel accord avec l'UE relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche.

APPLICATION DES ACCORDS D'ASSOCIATION : DATES CLES

1 ^{er} janvier 2013	Accord Maroc-USA Application de la huitième année de démantèlement tarifaire
1 ^{er} janvier 2013	Accord Maroc-Turquie Application de la huitième année de démantèlement tarifaire qui a concerné deux listes de produits originaires de la Turquie importés au Maroc
1 ^{er} juillet 2013	Accord Maroc-UE Suite à l'adhésion de la Croatie à l'UE, l'ADII a entamé l'application des dispositions de l'article 94 de l'Accord d'Association Maroc-UE aux échanges commerciaux avec ce pays.

- La coopération douane-douane : des chantiers en évolution permanente pour un enrichissement du savoir-faire douanier et une mutualisation des expériences

La coopération bilatérale

Maroc - Pays d'Afrique

L'ADII s'inscrit parfaitement dans la politique nationale visant à renforcer les relations commerciales avec les pays africains, et ce en entretenant des relations de coopération et d'assistance.

Dans ce sens, une réunion du comité de coopération douanière maroco-tunisienne a été tenue à Rabat les 25 et 26 mars 2013. Elle a été consacrée à l'échange d'expériences et d'expertise dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, de la programmation stratégique, de la formation douanière et des procédures de contrôle.

De même, l'ADII a engagé une action de coopération avec l'Administration des Douanes béninoise en mai 2013 partageant avec elle son expérience dans des domaines techniques.

Le 13 septembre 2013, à Rabat, elle a également signé un accord d'assistance administrative mutuelle avec l'administration des douanes gabonaise.

Maroc – France

En vue de faciliter l'échange électronique des données entre les ports méditerranéens de la France, du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, des réunions quadripartites ont eu lieu dans le cadre des travaux des groupes G1 et G2, consacrés à la facilitation des échanges d'informations et à la lutte contre la contrebande.



L'ADII a pris part aux travaux desdits groupes qui se sont déroulés respectivement à Rabat et à Montreuil le 07 mai et le 03 avril 2013, et qui ont porté sur l'examen des moyens susceptibles de renforcer la coopération dans les domaines de facilitation des procédures douanières et de sécurisation des routes maritimes.

Maroc – Suisse

Un important programme de coopération a été engagé entre les administrations douanières des deux pays. Il a porté essentiellement sur la formation et l'échange d'expériences.

Maroc - Portugal

Entrée en vigueur de l'amendement du protocole établi entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Portugaise concernant les transports routiers internationaux de voyageurs et des marchandises et élaboration de la circulaire d'application de l'amendement du protocole additionnel à l'accord.

Maroc – Argentine

La coopération avec l'Argentine a été marquée par la conclusion d'un accord d'assistance administrative mutuelle entre les autorités douanières des deux pays. La cérémonie de signature a eu lieu en marge des réunions du Conseil de l'OMD et de sa Commission de Politique Générale en juin 2013.

Maroc – Arabie Saoudite

Dans le cadre du renforcement des relations économiques entre le Maroc et l'Arabie Saoudite, un accord de coopération douanière a été signé entre les deux administrations des douanes en octobre 2013 à Rabat.

Maroc – Emirats Arabes Unis

Un accord d'assistance administrative mutuelle entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis a été paraphé par les deux administrations douanières.

Maroc – Koweït

La Douane marocaine a participé aux travaux de la 7^{ème} session de la commission mixte maroco-koweïtienne, tenue au Koweït les 18 et 19 juin 2013. Lors de cette réunion, les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays ont procédé à la signature du protocole additionnel à la convention d'assistance administrative mutuelle conclue en 2007.

La coopération multilatérale

« Les défis politiques, économiques et sociaux auxquels le monde arabe fait face, nous commandent d'intensifier et de coordonner nos efforts et de collaborer ensemble en vue de conforter notre Action commune ». Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie, adressé lors du sommet arabe de Doha tenu le 26 mars 2013

Maroc - Pays de la Ligue arabe

La Douane marocaine est un acteur dynamique au sein des comités douaniers de la ligue arabe. En témoigne la désignation du Maroc pour abriter la 31^{ème} réunion des Directeurs Généraux des douanes arabes prévue pour janvier 2014.

En 2013, l'ADII a participé aux événements suivants :

- La 30^{ème} réunion des Directeurs Généraux des douanes des pays arabes, tenue à Riyad le 03 mars 2013,
- Les discussions de la 92^{ème} session du Conseil Economique et Social de la Ligue Arabe, organisée au Caire du 08 au 12 septembre 2013, se rapportant principalement au suivi de la Grande Zone Arabe de Libre Echange et à l'Union Douanière Arabe. L'ADII a mis à disposition son expertise dans la conduite des travaux et des discussions engagés, notamment pour ce qui concerne l'élaboration du projet du Code et du Tarif douaniers arabes unifiés.
- Les réunions consacrées à l'examen du programme de travail conjoint Maroc - Conseil de Coopération des Pays du Golfe pour la période 2013-2018 à Rabat en octobre et novembre 2013.



Création du Conseil de coopération douanière maghrébin

Dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale au sein des pays de l'Union du Maghreb Arabe, la Douane marocaine a participé à la 8^{ème} session du Conseil Ministériel Maghrébin chargé des Finances et de la Monnaie, tenue à Marrakech les 28 et 29 mai 2013. Lors de cette réunion, les Directeurs Généraux des douanes des pays de l'UMA ont paraphé la convention portant création du Conseil de Coopération douanière maghrébin.

- La coopération avec les organisations internationales : une coopération continue dans des domaines de compétences partagées

Organisation Mondiale des Douanes (OMD)



En reconnaissance de son action au sein de l'OMD, la Douane marocaine a été réélue, pour la 6^{ème} fois consécutive, en tant que Vice-président du Conseil de l'OMD et Représentant Régional des Administrations douanières de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient (MENA) et ce, depuis 2008.

En cette qualité, l'ADII a présidé les travaux de plusieurs réunions qui visent à unifier les visions et les stratégies douanières au sein de la région MENA.

L'ADII a également participé à deux sessions du Comité Technique Permanent de l'OMD organisées à Bruxelles, comme elle a participé aux travaux de la Commission de Politique Générale (CPG) pour l'adoption de la Résolution dite «Résolution de Dublin» relative à la conclusion par l'OMC d'un Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE).

Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'Administration des Douanes a contribué aux négociations de l'AFE de l'OMC adopté lors de la 9^{ème} Conférence Ministérielle tenue à Bali en Indonésie du 06 au 09 décembre 2013.

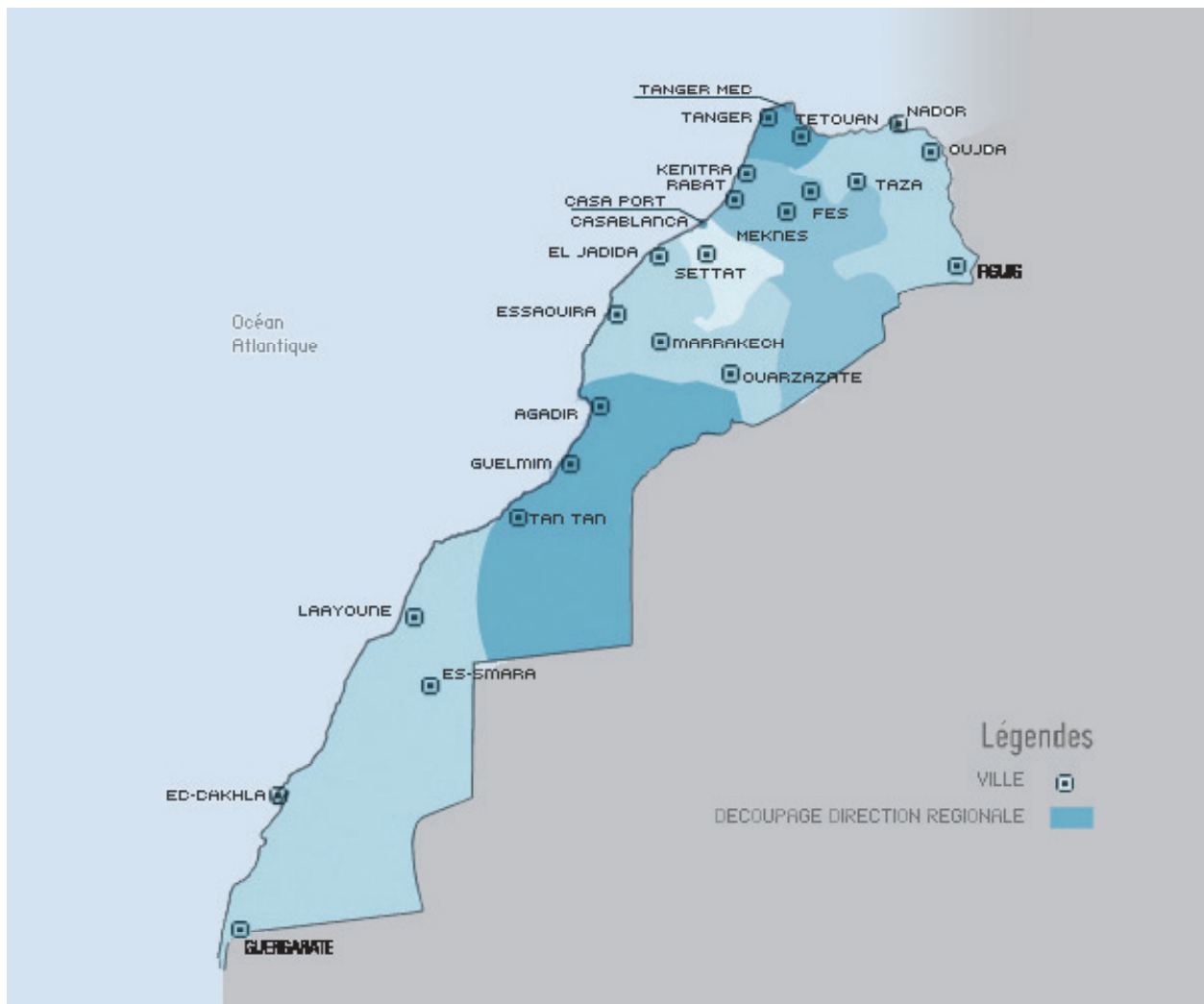
Organisation des Nations Unies (ONU)

L'ADII a participé à la 28^{ème} session du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique du Nord aux Nations Unies organisée à Rabat du 26 février au 1^{er} mars 2013 sous le thème « Promouvoir la diversification et la sophistication pour la transformation structurelle des économies en Afrique du Nord ».

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

La Douane marocaine a pris part à la Conférence de l'OMS organisée à Rabat sous l'égide du Ministère de la Santé, le 13 novembre 2013 sous le thème : « Plaidoyer pour la ratification de la Convention Cadre de l'OMS pour la lutte Anti-Tabac au Maroc ».

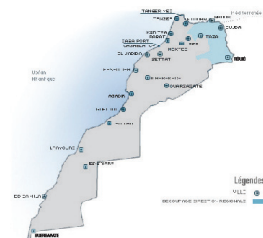
ZOOM SUR LES DIRECTIONS REGIONALES



UNE PRESENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL A TRAVERS 9 DIRECTIONS REGIONALES

ZOOM SUR LES DIRECTIONS REGIONALES

LA DIRECTION REGIONALE DU NORD EST



1.Rachid LMIMOUNI, Directeur Régional - 2.Hassane BOUDJMAI, Chef de circonscription Al houceima - 3.Abdelhakim BENABDELLAH, Chef de service de la coordination des brigades de surveillance - 4.Farah KALOUCHE, Chef de service de l'accueil et de l'orientation et du système d'information - 5.Taha KASMI, Chef de service des enquêtes et du contrôle a posteriori - 6.Fouad SAID, Chef de service régional de l'audit et de l'inspection - 7.Taoufik TALHAOU, Chef de service de la gestion des ressources humaines et du matériel - 8.Mostafa BENGUITOUN, Formateur permanent à Beni Ensar - 9.Said DAROU, Chef de subdivision Oujda - 10.Abdelali MOUTCHOU, Chef de subdivision Al houceima - 11.Bouchaib SEDRI, Chef de subdivision Nador - 12.Fahd ALLABOUCHE, Ordonnateur à Beni Ensar - 13.Mohammedine BADDI, Ordonnateur Oujda Ville - 14.Taoufik BOUKHROUF, Ordonnateur Taza - 15.Mimoun DARDOUR, Ordonnateur nador port - 16.Khalid KAMIL, Ordonnateur Bab Melilia - 17.Sidi Abdelaziz KIYANE, Ordonnateur gestion des ventes - 18.Yahya LHAMEL, Ordonnateur Ahfir - 19.Allal RAHOUTI, Ordonnateur Aéroport Oujda Angad - 20.Hassan SAGHIRI, Ordonnateur Al hoceima - 21.Mohamed TAGHJICHTE, Ordonnateur aéroport Aroui - 22.Mostafa ABBASSI, Receveur Nador Port - 23.Fatah AYNABOU, Receveur Oujda ville - 24.Abelkarim EL BACHIRI, Receveur Nador - 25.Nourine HAMZAOUI, Receveur Ahfir - 26.Lahcen IDIHYA, Receveur Taza - 27.Moncef LATMANI, Receveur Al houceima

Carte d'identité

- 5 services régionaux
- 3 subdivisions
- 1 cellule de formation

- 3 circonscriptions
- 10 ordonnancements
- 6 recettes
- 23 brigades

- 656 douaniers dont 497 agents de brigades
- Une position stratégique en matière de lutte contre la contrebande et du trafic des stupéfiants
- Une présence dans 3 aéroports internationaux, 2 ports et un poste frontalier terrestre

LA DIRECTION REGIONALE DU NORD EST: UNE COMPETENCE DOUANIERE ETENDUE

La Direction Régionale du Nord Est (DRNE) exerce ses attributions sur une superficie totale de 106 975 km². Elle couvre les territoires de deux wilayas (Wilaya de Oujda-Angads et Wilaya d'Al-hoceima, Taza, Taounat) dont relèvent onze provinces. De par sa situation géographique, la DRNE compte des frontières terrestre, maritime et aérienne. Elle gère sur le plan douanier les ports de Béni Ensar (Nador) et Al-hoceima, trois aéroports internationaux, sans compter les points de passage entre le Maroc et le préside de Melilla et entre le Maroc et l'Algérie (actuellement en veilleuse), en plus de la marina de Saidia.

RECETTES DOUANIERES

Les recettes réalisées par la DRNE en 2013 ont atteint 1,1 milliards de DH dont 87% ont été perçues au niveau de la circonscription de Nador grâce à l'activité de dédouanement des marchandises au niveau du port de Béni Ensar. La TVA représente 78% des recettes budgétaires collectées par cette Direction. Le produit des amendes transactionnelles, issues généralement de la lutte contre la fraude, a atteint 56,2 MDH.



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

La DRNE adopte une stratégie de lutte contre la contrebande adaptée aux spécificités de la région du Nord-est qui se caractérise par l'existence de deux sources géographiques de contrebande. La première concerne le préside de Melilla, qui constitue un point de pénétration massive de marchandises de contrebande, et la seconde correspond à la frontière maroco-algérienne d'une distance de 500 Km environ dont 160 Km jugée à haut risque de contrebande.

En 2013, les efforts conjugués des brigades de la DRNE ont permis de réaliser 6 256 affaires contentieuses.



LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPEFIANTS

La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes incombe à l'ensemble des services douaniers implantés à la région. Néanmoins, des brigades mobiles et mixtes sont dédiées à cette lutte à l'image de la lutte contre la contrebande. Cette année a été marquée par la réalisation de 32 affaires par ces brigades qui se sont soldées par la saisie de 10,5 tonnes de stupéfiants dont 81% ont été saisies dans trois affaires seulement.

GESTION DES MARCHANDISES SAISIES OU ABANDONNEES EN DOUANE

Au cours de l'année 2013, le montant total des produits de la vente a atteint 11,27 MDH pour les marchandises saisies et 26,22 MDH pour les moyens de transport. Par ailleurs, la DRNE a accordé des cessions gratuites de produits alimentaires et vestimentaires d'un montant estimatif de 13,83 MDH aux organismes de bienfaisance.

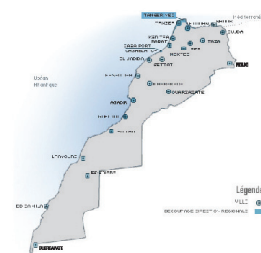
CONTROLE DES VOYAGEURS

Durant l'année 2013, le flux global des voyageurs ayant transité par les différents points de passage relevant de la DRNE, à l'entrée et à la sortie, a atteint plus de 1,1 millions passagers dont 88% durant la période estivale. Le nombre de véhicules quant à lui a connu une augmentation significative de 11% par rapport à l'année 2012. De manière générale, le poste terrestre de Bab-Melilla demeure le point de passage le plus fréquenté par les passagers tout au long de l'année.

Vue sa position géographique, la DRNE traite au fil de l'année un nombre important de doléances émanant des différentes catégories de voyageurs, tels les MRE, les touristes, les frontaliers, etc. et s'efforce au quotidien d'assurer la fluidité de passage requise aux différents points de contrôle.



LA DIRECTION REGIONALE DE TANGER MEDITTERANEE



1- Mohammed EL OMARIYNE, Directeur Régional - 2. Abdelhak JANATI IDRISSE, Sous directeur export et gestion comptes RED - 3. Abdelfettah LAARAKI, Sous directeur import - 4. Ali LAZRAK, Sous directeur voyageurs - 5. Mohamed najib CHABBAR, Chef de service de l'accueil de l'orientation et du système d'information - 6. Abdesslam EL AMRI, Chef de service de l'audit et de l'inspection - 7. Azzeddine MATBOUT, Chef de Subdivision - 8. Moulay rachid FEDDAL, Receveur - 9. Abdelouahed EL HALOUAY, Ordonnateur voyageurs - 10. Abderrahim KALOUCHE, Ordonnateur import - 11. Issam METAHI, Ordonnateur zones franches - 12. Miloud RACHIDI, Ordonnateur gestion comptes RED - 13. Mohamed YOUSFI, Ordonnateur voyageurs - 14. Lahoucine ZAITOUNE, Ordonnateur exportations

Carte d'identité

Date de création : 13 mai 2013

Compétence : Structure à compétence fonctionnelle, couvrant le Port de Tanger Méditerranée.

- ■ 4 services régionaux
- ■ 1 subdivision
- ■ 1 cellule de formation

- ■ 3 sous directions régionales
- ■ 7 ordonnancements
- ■ 1 recette
- ■ 7 brigades

- ■ 348 douaniers dont 228 agents de brigades
- ■ Port de Tanger Méditerranée concentrant l'essentiel des activités et échanges du commerce extérieur au niveau de la région
- ■ Gares maritimes dédiées aux véhicules et aux passagers piétons
- ■ Plusieurs zones franches

LA DIRECTION REGIONALE DE TANGER MEDITERRANEE, UNE POSITION GEOGRAPHIQUE STRATEGIQUE

Poursuivant ses efforts de restructuration des services extérieurs et de déconcentration des services, l'Administration des Douanes a décidé de créer en 2013 la Direction Régionale de Tanger Méditerranée (DRTM) dans l'optique d'accompagner les mutations induites par l'avènement du port de Tanger Méditerranée et son activité grandissante et par volonté d'asseoir un contrôle douanier efficace tenant compte des considérations économiques et sécuritaires actuelles et futures.

DES ECHANGES COMMERCIAUX EN PERPETUELLE CROISSANCE

La DRTM gère, sur le plan du contrôle douanier, une plate forme portuaire de classe mondiale qui concentre aujourd'hui l'essentiel des activités et échanges du commerce extérieur au niveau de la région Nord du pays. Ainsi, l'année 2013 a enregistré le traitement d'un volume global de déclarations de l'ordre de 152 000 permis, affichant une augmentation de 6,3% par rapport à l'exercice précédent. La part de la DRTM dans le volume global des échanges à l'échelle nationale se situe à 20% en termes de nombre de déclarations (DUM) traitées, et à 23,5% en termes de valeurs déclarées.



CONTRIBUTION ACTIVE AU DEVELOPPEMENT DES ECHANGES AU SEIN DES ZONES FRANCHES

La DRTM contribue activement au développement et à l'essor des échanges au sein des zones franches. Son champ d'action s'étend à plusieurs zones franches, à savoir celle du port de Tanger-Med et sa zone logistique, celle de Meloussa (Usine Renault) et celle de Tanger Automotive City (TAC).

En 2013, le volume global de ces échanges commerciaux s'est élevé à près de 20 000 DUM, tous régimes confondus, soit une évolution de l'ordre de 10 % par rapport à 2012. En termes de valeur, lesdits échanges ont atteint 31,25 MMDH, affichant une progression de 38,6 % par rapport à l'année précédente.

CONTROLE NON INTRUSIF DES OPERATIONS COMMERCIALES

La DRTM assure un contrôle non intrusif des opérations commerciales initiées au port de Tanger Med par le moyen de deux appareils de scannage fixes qui remplissent ce rôle de manière optimale, et sans compromettre la fluidité requise, notamment au niveau des exportations. Ce contrôle quasi-total est motivé par la volonté de maîtriser les risques potentiels liés au trafic des stupéfiants et au phénomène de l'émigration clandestine.

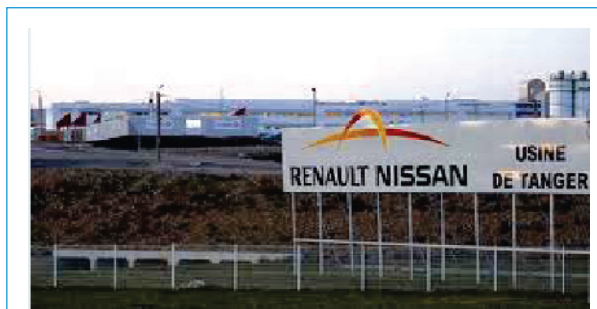
126 227 moyens de transport ont été contrôlés par les deux scanners fixes durant l'année 2013.

Grâce au scanner et à la vigilance des douaniers, la brigade mixte de lutte contre les stupéfiants, en service au port de Tanger Méditerranée, a procédé en 2013 à la saisie d'une quantité globale de résine de cannabis de 10,21 tonnes.

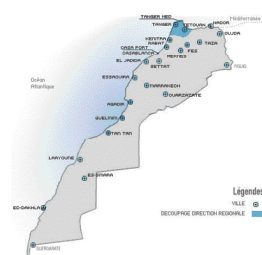


CONTROLE DES VOYAGEURS

Imprégnée de la volonté d'instaurer des relations de confiance avec les clients "Particuliers" (MRE et touristes notamment), d'améliorer les conditions de passage en douane, de réduire le temps d'attente aux frontières, tout en améliorant l'efficacité du contrôle, et de maîtriser la gestion des Admissions Temporaires des véhicules, la DRTM mobilise tous ses moyens pour gérer le poste frontière « Tanger Med » qui s'impose d'année en année comme le point de transit de prédilection des voyageurs par voie maritime avec des flux de près de 2,5 millions de passagers et plus de 700 000 véhicules (en 2013).



LA DIRECTION REGIONALE DU NORD OUEST



1. Chafik ESSALOUH, Directeur Régional - 2. Abdeljalil BENYAICH, Sous directeur Tétouan - 3. Mohamed EL KHOUMSSI, Sous directeur Tanger - 4. Nadia ESSAHLI, Chef de service de l'accueil de l'orientation et du système d'information - 5. Lahcen HARCHI, Chef de service des enquêtes et du contrôle a posteriori - 6. Abderrahim SADIKI, Chef de service de l'Audit et de l'Inspection - 7. Zouhair YAFATTAH, Chef de service de la gestion des ressources humaines et du matériel - 8. Mohammed ZOURI, Chef de Service de la Coordination des brigades de surveillance - 9. Ahmed LAAFOU, Formateur Permanent - 10. Mahjoub BAKKAR, Chef de subdivision Tanger - 11. Abdelkader BATTANI, Chef de subdivision Tétouan - 12. El Mehdi BENDAOUD, Ordonnateur de Bab Sebta - 13. Abdelhakim BENDRISS, Ordonnateur gestion ventes marchandises Tétouan - 14. Abdelkrim CHERRADI, Ordonnateur gestion MEAD et Tanger Free Zone - 15. Mohammed EL BAOUNE, Ordonnateur Larache - 16. Hamid EL OUATRI, Ordonnateur de Tanger-Ibn Batouta - 17. Abdelaati KAREM, Ordonnateur Tétouan - 18. Abdelaziz KHATTABI, Ordonnateur Tanger Port - 19. Ahmed TAHRI, Ordonnateur Tanger Ville - 20. Abdelillah BENAAMARA, Receveur Tanger-Ibn Batouta - 21. Fatima EL MOUTAKI, Receveur Tanger Ville - 22. Hakim IAROCHEN, Receveur Larache - 23. Rachid MANAF, Receveur Bab Sebta - 24. Noureddine OUZAHIM, Receveur Tétouan.

Carte d'identité

- 5 services régionaux
- 2 subdivisions
- 1 cellule de formation

- 2 sous Directions Régionales
- 9 ordonnancements
- 5 recettes
- 12 brigades

- 581 douaniers dont 367 agents de brigades
- Une position stratégique en matière de lutte contre la contrebande et du trafic de stupéfiants
- Une présence dans un aéroport international, un port et un poste frontière

VUE D'ENSEMBLE

La Direction Régionale du Nord-Ouest (DRNO) couvre la région administrative de Tanger-Tétouan à l'exception du port de Tanger-Med et des zones franches de Melloussa. Une région qui a connu, durant la dernière décennie, un essor économique considérable de par l'ampleur de son tissu industriel et commercial et la diversité de ses potentialités tant agricoles que touristiques. La proximité géographique de l'Europe, conjuguée à l'importance de ses infrastructures portuaires et de base, lui ouvre de nouvelles perspectives pour occuper un rang de premier plan dans les échanges commerciaux et le développement des activités économiques du pays.



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

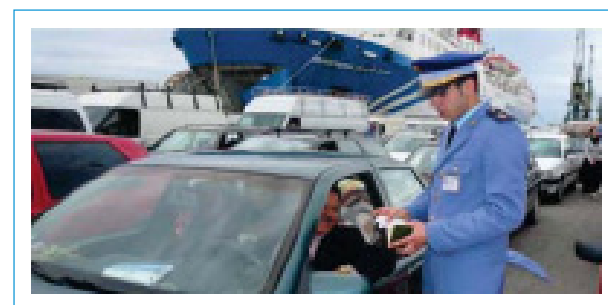
La DRNO lutte contre de nombreux courants de fraude et de contrebande. Le déferlement des marchandises de contrebande à partir du préside de Sebta, notamment, requiert l'intervention des services douaniers d'abord au niveau des points directs d'infiltration, ensuite, en aval, sur les pistes et les axes routiers. La stratégie adoptée par cette Direction pour contrecarrer ces courants professionnels de la contrebande se base essentiellement sur le développement du renseignement en vue d'optimiser les interventions opérationnelles sur le terrain. En 2013, les efforts fournis par les agents des brigades de la DRNO ont permis de réaliser des saisies de marchandises d'une valeur de 110 MDH, et plus de 8 tonnes de stupéfiants.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE

Conformément au Plan National de Contrôle, la DRNO a engagé, courant 2013, 141 missions contre 97 en 2012. Ces missions ont concerné divers domaines d'activité, notamment, l'aluminium, le marbre, les matériels de construction, bois et ouvrage en bois, tissu et articles d'habillement et d'ameublement. Ces missions ont abouti au recouvrement de 4,5 MDH d'amendes et de droits et taxes additionnels.

ZONES FRANCHES

Profitant de la situation géographique privilégiée de la région de Tanger, et afin d'offrir aux investisseurs étrangers et nationaux le cadre approprié et les conditions idoines permettant de développer la production et d'améliorer la compétitivité, les pouvoirs publics marocains ont créé un certain nombre de zones franches dans la région. Un bureau douanier dédié a été créé afin d'accompagner les opérations commerciales au niveau de ces zones. Des douaniers sont mobilisés pour permettre aux sociétés de réaliser leurs opérations de dédouanement dans les délais les plus rapprochés. Le taux global d'évolution de l'activité de ces plates formes par rapport à l'année précédente est de 11% (soit 46 751 déclarations en 2013 contre 42 192 en 2012).

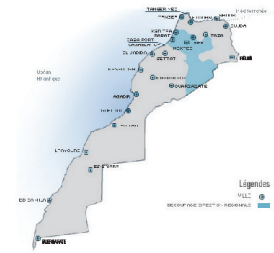


CONTROLE DES VOYAGEURS ET DE LEURS BAGAGES

Avec ses points de passage au niveau de la gare maritime à Tanger-port, Bab-Sebta et l'aéroport Ibn Batouta et récemment, la mise en service de l'aéroport de Sanyet Rmel, la DRNO est appelée annuellement à mobiliser ses ressources tant sur le plan humain que matériel, pour assurer aux voyageurs, et notamment les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE), un passage en douane fluide et accueillant, et ce, sans faillir à sa mission de contrôle et de protection du consommateur.

Ainsi, la campagne "MARHABA 2013" a été marquée par un flux croissant de passagers qui s'est élevé à plus d'un million de voyageurs, en augmentation de plus de 32,36% par rapport à 2012. La même tendance a été enregistrée pour le trafic des véhicules dont le nombre s'est accru d'environ 32%. Leur nombre à l'entrée et à la sortie a atteint 194 888 véhicules.

LA DIRECTION REGIONALE DU CENTRE



1. Abdellatif AMRANI, Directeur Régional - 2. Mohamed AJDAINI, Chef de Circonscription Kenitra - 3. Ilias REMMAL, Chef de Circonscription Rabat - 4. Abdelati SALEHDDINE, Chef de Circonscription Fès - 5. Mohamed BENJELLOUL, Chef de service de l'audit et de l'inspection - 6. Abdellah LAHLOU, Chef de service des enquêtes et du contrôle a posteriori - 7. Milouda MIMOUNI, Chef de service de l'accueil de l'orientation et du système d'information - 8. Mohammed kamal NEJJAR, Chef de Subdivision FES - 9. Ahmed BASRIR, Ordonnateur Kénitra - 10. Noureddine ESSOUJAA, Ordonnateur Fès Saiss - 11. Hamid HOSNI, Ordonnateur Fès Ville - 12. Abdelhay LAKHRISSI, Ordonnateur Meknès - 13. Abderrahim MOURCHID, Ordonnateur Fès Garantie - 14. Brahim SARF, Ordonnateur Rabat Salé - 15. Nadia BENMENA, Receveur Kénitra - 16. Abdellah BOUZEFOR, Receveur Rabat Salé - 17. Adil EL KHATIB, Receveur Rabat - 18. Abdelhak HOMMANI, Receveur Meknès - 19. Abdesslam LAMOURI, Receveur Fès Garantie - 20. Rajae REMMAL, Receveur Fès

Carte d'identité

- ■ 4 services régionaux
- ■ 2 subdivisions
- ■ 1 cellule de formation

- ■ 3 circonscriptions
- ■ 7 ordonnancements
- ■ 6 recettes
- ■ 6 brigades

- ■ 435 douaniers dont 187 agents de brigades
- ■ Présence dans les aéroports de Rabat-salé et de Fès-Saïss
- ■ Présence dans la zone franche Atlantic Free Zone de Kénitra

LA DIRECTION REGIONALE DU CENTRE : UNE STRUCTURE DOUANIÈRE COUVRANT UNE VASTE ÉTENDUE TERRITORIALE

La Direction Régionale du Centre (DRCE) exerce ses attributions sur une vaste étendue territoriale couvrant les régions administratives de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Gharb-Chrarda-Beni Hssen, Meknès-Tafilalet, Fès-boulmane et Taounate. La DRCE est présente dans les deux aéroports internationaux de Rabat-Salé et Fès-Saïss, la Marina de Salé ainsi que dans la zone franche d'Atlantic Free Zone de Kénitra.

LES RECETTES DOUANIÈRES

En 2013, l'activité douanière au niveau de la région du Centre a connu une évolution positive par rapport à 2012, soit une hausse de 8,9% en termes de nombre de déclarations souscrites, et une hausse de 10,8% en matière de valeur de marchandises déclarées.

Les recettes douanières ont atteint environ 1 MMDH dont 71,6 % attribués aux impôts indirects et à la TVA.



CATÉGORISATION DES ENTREPRISES

La région du Centre connaît une importante activité économique, couvrant diverses industries, notamment l'agro-industrie, l'artisanat, le textile, l'habillement, le cuir et la microélectronique.

La DRCE multiplie, d'année en année, ses efforts afin d'assurer un accompagnement de proximité aux entreprises desdits secteurs. Ainsi, à fin 2013, le nombre de sociétés catégorisées au niveau de la région a atteint 61 sociétés.



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

La position géographique de la DRCE lui permet de jouer un rôle très important en matière de lutte contre la contrebande, puisqu'elle est située entre la source d'approvisionnement des marchandises de la contrebande en provenance du nord et les régions de destination de ses marchandises (centre et centre sud).

En 2013, la valeur estimative des marchandises saisies a atteint 27 MDH, dont notamment la saisie record de 59 045 litres de carburant.

L'ACTIVITÉ SOUS RÉGIMES ÉCONOMIQUES EN DOUANE

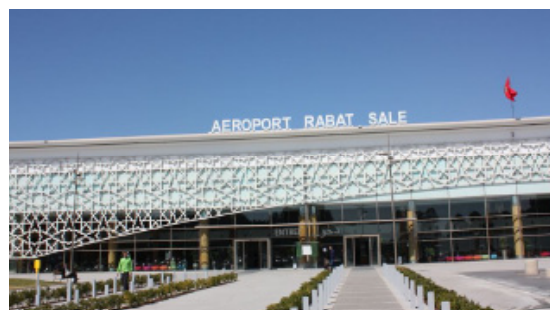
L'activité sous régimes économiques en douane (RED) au niveau de la région du centre a connu durant l'année 2013 une évolution importante par rapport à l'année 2012. En effet, le nombre de comptes RED souscrits à la DRCE a augmenté de 20% pour cette année.

Le nombre de comptes de transit a connu également une évolution significative en 2013 et ce, suite à la hausse de l'activité de la zone franche de Kénitra qui connaît un développement soutenu.

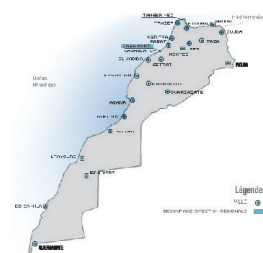
ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE

Le trafic aérien au niveau de la région du centre a connu en 2013 une hausse importante par rapport au nombre de vols qui s'est accru de plus de 19% par rapport à 2012 entraînant ainsi une progression de 24% du nombre de passagers.

Cette évolution, due essentiellement à l'installation de nouvelles compagnies low-cost au niveau des aéroports de Fès et de Rabat, impose aux douaniers plus de vigilance quant au contrôle des voyageurs.



LA DIRECTION REGIONALE DE CASA PORT



1. Mohammed MRABET BARNOUSSI, Directeur régional - 2. Hassan BOUTABRATINE, Sous directeur chargé des Importations - 3. Abdellah DRICHE , Sous directeur chargé des exportations et de la gestion des comptes - 4. Sanaa BENABDALLAOUI, Receveur - 5. Abdelaziz AHANGUIR, Chef de service de l'accueil de l'orientation et du système d'information - 6. Hassan RAHIOUI, Chef de service de l'audit et de l'inspection - 7. Abdellah SABRANE, Chef de service de la gestion des ressources humaines et du matériel - 8. El houssaine ZERROUKY, Chef de service des enquêtes et du contrôle a posteriori - 9. Zouhaire FADIL, Formateur permanent - 10. Mohamed TARIB, Chef de subdivision - 11. Abdelhaq ABOURABIA, Ordonnateur Import - 12. Jamal DIA-EDDINE, Ordonnateur chargé des marchandises, ventes et gare maritime - 13. Abderrahim EL HARISSI, Ordonnateur Import - 14. Ahmed EL HOUBBADI, Ordonnateur Export - 15. Abderrahim HAS-SOUNI, Ordonnateur Import - 16. Ahmed LAKBAKBI EL YAAQOUBI, Ordonnateur chargé du contrôle de la valeur - 17. Najat RAGHOULI, Ordonnateur gestion des comptes - 18. Abdeslam TAGHI, Ordonnateur Import.

Carte d'identité

Date de création : Août 1996

Compétence : Structure à compétence fonctionnel, couvrant le Port de Casablanca.

- ■ 4 services régionaux
- ■ 1 subdivision
- ■ 1 cellule de formation

- ■ 2 sous directions régionales
- ■ 8 ordonnancements
- ■ 1 recette
- ■ 7 brigades

- ■ 534 douaniers dont 242 agents de brigades
- ■ 2^{ème} Direction Régionale en termes de recettes douanières avec une contribution à hauteur de 37%
- ■ Un acteur incontournable dans l'enceinte portuaire représentant l'une des principales portes d'entrée des importations du Royaume, jouant aussi un rôle important dans le dynamisme des exportations

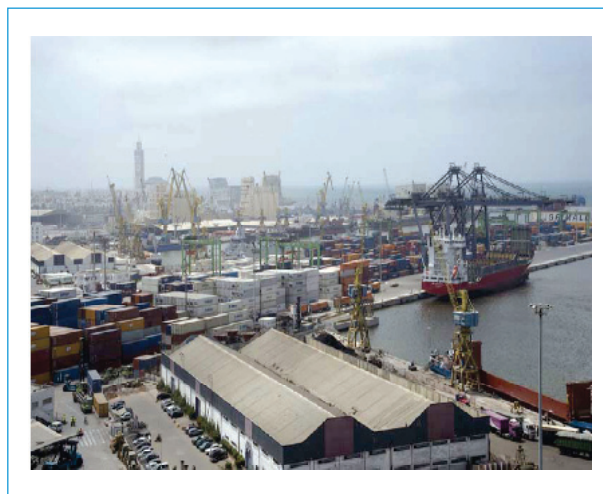
LA DIRECTION REGIONALE DE CASA PORT : UNE STRUCTURE DOUANIÈRE A COMPETENCE FONCTIONNELLE

La Direction Régionale de Casa Port (DRCP) exerce ses missions sur une superficie totale de 450 ha, dont 256 ha de terre pleins et plus de 8 km linéaires de quai, pouvant accueillir et traiter plus de 40 navires à la fois. Comprenant un port de commerce, un port de pêche ainsi que des installations et des infrastructures pour la mise à flot et à sec des navires dans les chantiers navals, le port de Casablanca connaît une croissance continue de son activité due à l'évolution économique que connaît le pays, impactant de ce fait les résultats de la DRCP.

LA DRCP, UN DES PRINCIPAUX COLLECTEURS DE RECETTES DOUANIÈRES

Première porte d'entrée des importations au Maroc, le port de Casablanca est classé en première position en termes de collecte des droits de douane et de TVA à l'import. Il enregistre également le plus important trafic des conteneurs avec plus de 800 000 conteneurs transitant annuellement à l'import et à l'export.

2013 est une année de résultats appréciables malgré la conjoncture économique difficile et la poursuite du démantèlement tarifaire. Avec un volume de déclarations qui dépasse 20% des déclarations enregistrées au niveau national, les recettes recouvrées par la DRCP ont atteint 29 427,9 MDH, contribuant ainsi à hauteur de 37% des recettes au niveau national. Cette performance a été rendue possible grâce aux efforts déployés au niveau du recouvrement et du contrôle.



LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

La mobilisation des équipes de la DRCP dans la lutte contre le contrefaçon des marques et par ricochet, la protection des consommateurs a permis de bloquer en 2013 un volume de marchandises soupçonnées contrefaites, en hausse de 19% en valeur par rapport à 2012.



CONTROLE DE LA VALEUR

Soucieuse de la protection de l'économie nationale, la DRCP ne cesse de redoubler d'efforts pour lutter plus efficacement contre la fraude liée à la valeur (sous-facturation et sur-facturation). En 2013, le contrôle de la valeur a permis d'effectuer des redressements des valeurs déclarées de 3 731,10 MDH, générant ainsi des droits et taxes additionnels de 1 081,58 MDH, soit une hausse de 12% par rapport à l'année écoulée.

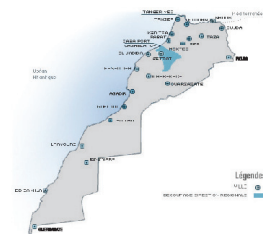
REGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE

Les Régimes Economiques en Douane (RED) représentent un levier de la promotion des exportations et une composante principale du cadre incitatif à l'investissement. Le recours des opérateurs économiques à cette facilitation, que leur accorde la Douane, a permis la souscription au niveau de la DRCP de 19 934 comptes d'une valeur de 16 233,82 MDH en 2013.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DU SECTEUR PRIVE

La DRCP s'est assignée parmi ses priorités la bonne qualité de relations et de service avec ses clients qu'ils soient particuliers, institutionnels ou opérateurs économiques. En 2013, une trentaine de réunions ont été tenues avec les associations professionnelles des transitaires (ATADM), les transporteurs, les professionnels de métallurgie, les professionnels du textile, l'APRAM, l'ASMEX ... D'autres réunions ont été tenues dans le cadre des comités régionaux de suivi instaurés par les accords signés entre l'ADII et certaines associations professionnelles.

LA DIRECTION REGIONALE DE CASABLANCA



1. Abdelkhalek MERZOUKI, Directeur Régional - 2. Abderrazak EL MERGAOU, Sous Directeur de Casa-Extérieur - 3. Mostafa RACHIDI, Sous Directeur de Casa-MEAD - 4. Az_el_arab ERRAHMANI, Chef de circonscription de Nouasser - 5. Saïf Elislam EL GHALLAB, Chef de service de l'audit et de l'inspection - 6. Lahoucine OUMNAS, Chef de service du contentieux - 7. Fatima TAIBANE, Chef de service de l'accueil de l'orientation et du système d'information - 8. Abdelmoutaleb WADAA, Formateur permanent - 9. Mohammed EL ABBOUNI, Chef de subdivision de CASA MEAD - 10. Taoufik HILALI, Chef de subdivision de Nouasser - 11. Abdellah ASRI, Ordonnateur contrôle valeur Casa-MEAD - 12. Saïd BOUMEDIANI, Ordonnateur Settât - 13. Abderrahim EDDARB, Ordonnateur Casa Garantie - 14. Naima ETTUJ, Ordonnateur Gestion des Comptes RED - 15. El bachir FADIL, Ordonnateur voyageurs Nouasser - 16. Bendaoud JOBRANI, Ordonnateur Casa-Est MEAD - 17. Abdelkhalek KASSEM, Ordonnateur exportation gestion des comptes Nouasser - 18. Saïd MOUKTAFI, Ordonnateur Casa-Anfa - 19. Ali OUADDI, Ordonnateur Mohammedia - 20. El mostafa RHANIME, Ordonnateur Casa colis postaux - 21. Taieb TAHARRAOUI, Ordonnateur importations Nouasser - 22. Ahmed ZOZH, Ordonnateur Casa-Ouest MEAD - 23. Noureddine BASRI, Receveur Mohammedia - 24. Hlima LAHJEL, Receveur Casa-Ext - 25. Bouchaib RACHDAOUI, Receveur Settât - 26. Mina RIDA, Receveur Nouasser - 27. Amina YAHIA, Receveur Casa colis postaux - 28. Souheil Mohammed ZERRAD, Receveur Casa-MEAD

Carte d'identité

- 5 services régionaux
- 2 subdivisions
- 1 cellule de formation

- 2 sous directions régionales
- 1 circonscription
- 12 ordonnancements
- 6 recettes
- 7 brigades

- 757 douaniers dont 341 agents de brigades
- 1^{ère} Direction Régionale en termes de recettes douanières
- Des compétences fonctionnelles spécifiques :
 - Premier aéroport du Royaume
 - Unique port pétrolier du Maroc
 - Plus grand parc de Magasins Et Aires de Dédouanement
 - Plus important bureau de Garantie des métaux précieux

LA DIRECTION REGIONALE DE CASABLANCA, UNE POSITION STRATEGIQUE

De par sa situation et son étendue géographique, la Direction Régionale de Casablanca (DRCA) occupe une position stratégique au centre d'une zone vitale pour l'économie du pays. A l'exception de l'enceinte douanière du port de la ville de Casablanca, gérée par la Direction Régionale de Casa-Port, la compétence territoriale de la DRCA couvre trois régions administratives, à savoir le Grand Casablanca, Chaouia-Ourdisa et Tada-Azila.

LA DRCA RECOUVRE PLUS DE 40% DES RECETTES DOUANIERES DE L'ADII

La diversité des missions assurées par ses différentes structures ainsi que l'importance du volume de l'activité gérée par la DRCA positionnent cette Direction comme étant pionnière dans différents domaines, notamment les impôts indirects, le contrôle des voyageurs et la garantie des métaux précieux.

Depuis plusieurs années, la DRCA vient en tête des Directions Régionales en termes de résultat fiscal. En 2013, elle a réalisé des recettes douanières de l'ordre de 32,1 MMDH, soit 40% des recettes globales de la Douane.

Elle occupe également la 1^{ère} place en matière de gestion des opérations soumises aux taxes intérieures de consommation (TIC) avec des recettes budgétaires s'élevant à 16,44 MMDH en 2013, soit 72% du total perçu par l'ADII au titre de ces taxes.



LA DRCA, PREMIERE PLACE EN MATIERE DE RECETTES DES IMPOTS INDIRECTS

Présente au niveau du principal port pétrolier du Maroc, la DRCA a collecté 9 MMDH de TIC sur les produits énergétiques. Celles-ci occupent une place prépondérante dans ce type de recettes, suivies par les tabacs manufacturés et les boissons alcoolisées.

Par ailleurs, la DRCA compte parmi ses structures opérationnelles le premier bureau, au plan national, en termes d'activité de la garantie des ouvrages en métaux précieux. L'année 2013 a enregistré une tendance à la hausse due à l'accroissement du poids des ouvrages de fabrication locale présentés par les bijoutiers.

PRESENCE DANS LA PLUS GRANDE PLATEFORME AEROPORTUAIRE

La DRCA gère au plan douanier l'Aéroport Mohamed V, la plus grande plateforme aéroportuaire du Royaume. Le trafic commercial enregistré dans cet aéroport oscille, depuis l'année 2006, autour d'une moyenne de 47% du trafic commercial aérien au niveau national. Le flux des voyageurs a connu en 2013 une augmentation de 7,4% par rapport à 2012 enregistrant ainsi plus de 5,4 millions de passagers. Ce flux important implique plus de rigueur et de vigilance des services douaniers qui ont saisi des devises d'une contre valeur de 13 millions de dirhams.

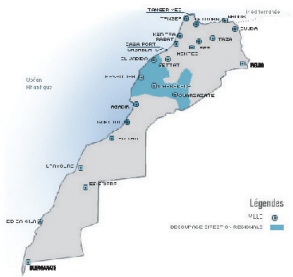


MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT

Les Magasins Et Aires de Dédouanement (MEAD) ou «ports secs», sont des espaces créés en dehors des enceintes portuaires ou aéroportuaires et dédiés au dédouanement. La DRCA gère 50 MEAD des 61 existant au Maroc, soit 82% du nombre total.

S'agissant du volume des échanges extérieurs transitant par les MEAD, la DRCA a enregistré en 2013, en termes de valeurs des marchandises, 75,7% du volume traité dans les MEAD au niveau national.

LA DIRECTION REGIONALE DU CENTRE SUD



1. Amine ABDELILAH, Directeur régional - 2. Khalil ZAHIR, Chef de circonscription Jorf Lasfar - 3. Hassan HAMZAoui, Chef de service de l'accueil de l'orientation et du système d'information - 4. Bachir NOUKAIRI, Chef de service de l'audit et de l'inspection - 5. Meriem ZIATI, Chef de service de la gestion des ressources humaines et du matériel - 6. Brahim DANNAoui, Chef de subdivision Jorf Lasfar - 7. Kamel LHARoui, Chef de subdivision Marrakech - 8. M'hamed ATIK, Ordonnateur Jorf Lasfar - 9. Abdellah BOUKHSAS, Ordonnateur Ouarzazate - 10. Taha EL MAHFOUDI, Ordonnateur Safi - 11. Mohammed MAKSI, Ordonnateur Essaouira - 12. Abdelkader MOUHIEDDINE, Ordonnateur Marrakech Ville - 13. Mohammed abdouh TAOUIK, Ordonnateur Marrakech Menara - 14. El madani EL MANAOUI, Receveur Ouarzazate - 15. Abdessamad ENNAJAH, Receveur Jorf Lasfar - 16. Hassan MOUKIR, Receveur Marrakech - 17. Miloud MRABTI, Receveur Safi - 18. Mohamed TAHDAINI, Receveur Essaouira

Carte d'identité

04 services régionaux

02 subdivisions

01 cellule de formation

02 circonscriptions

06 ordonnancements

05 recettes

06 brigades

303 douaniers dont 162 agents de brigades

Une présence dans 3 aéroports internationaux et 2 ports commerciaux

Principal poste de passage des produits de phosphates marocains

2^{ème} porte d'entrée des hydrocarbures au Royaume

LA DIRECTION REGIONALE DU CENTRE SUD : UNE COMPETENCE DOUANIERE ETENDUE

La Direction Régionale du Centre Sud (DRCS) exerce ses attributions sur une superficie étendue couvrant les régions administratives de Tensift El Haouz et Abda Doukkala ainsi qu'une partie de la région Souss Massa Drâa (provinces d'Ouarzazate, Zagora et Tinghir). Elle gère le deuxième aéroport en termes de trafic au niveau national, celui de Marrakech Menara ainsi que le port de Jorf Lasfar, deuxième port pétrolier du Royaume et première plateforme d'exportation des produits phosphatiers au monde.

RECETTES DOUANIERES

Les recettes réalisées par la DRCS en 2013 ont atteint environ 6 MMDH dont 95% au niveau du bureau de Jorf-Lasfar. Les impôts indirects et la TVA représentent 88% de ces recettes. Ceci est dû à la prédominance des opérations d'importation de marchandises soumises à ces deux taxes dont essentiellement les produits pétroliers et leurs dérivés.

LE PORT DE JORF LASFAR : UN DEVELOPPEMENT ACCELERE

En tant que hub international de commerce de phosphate et des produits dérivés, le port de Jorf Lasfar a connu ces dernières années un développement très accéléré. La DRCS accompagne cette évolution sur le plan douanier en oeuvrant dans le sens de la facilitation des procédures et la simplification des formalités douanières, remplissant ainsi son rôle en matière d'accompagnement des exportations du phosphate et ses produits dérivés. Les recettes douanières en matière de TIC et de TVA sur les produits énergétiques, collectées dans ce port, représentent environ 22% de celles perçues au niveau national.



LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE

Le contrôle de la valeur a permis en 2013 de redresser 65 MDH de valeurs déclarées générant 18 MDH de droits et taxes additionnels, marquant ainsi une évolution de 63% par rapport à 2012.



CONTROLE DES VOYAGEURS

La DRCS opère au niveau de 3 aéroports à vocation internationale, à savoir l'aéroport de Marrakech Menara, d'Essaouira et de Ouarzazate.

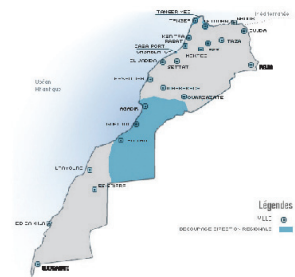
Le flux des voyageurs n'a cessé d'augmenter ces dernières années. En 2013, le nombre de voyageurs a atteint plus de 3,9 millions passagers, soit une augmentation de 14% par rapport à 2012. Cette évolution impose au service douanier aux aéroports plus de vigilance pour lutter contre toutes les formes de fraude et de trafic illicite. Les efforts des douaniers ont permis de réaliser des saisies importantes de stupéfiants, notamment la saisie exceptionnelle de 1,20 kg de cocaïne en octobre 2013.

CATEGORISATION DES ENTREPRISES

Dans le cadre de l'accompagnement de l'entreprise, et suite à la généralisation du programme de catégorisation à toutes les tailles d'entreprises et à toutes les activités, la DRCS a mené plusieurs actions d'information, de promotion et de communication auprès des partenaires et des opérateurs de la région du Centre Sud. A fin 2013, 24 sociétés de la région ont été catégorisées.



LA DIRECTION REGIONALE D'AGADIR



1. Mohamed HDIDANE, Directeur Régional - 2. Najim OUCHANI, Chef de service des enquêtes et du contrôle a posteriori - 3. Mostafa BEN BOUZID, Chef de subdivision Agadir - 4. Abderrahim BOTTE, Ordonnateur Agadir Al Massira - 5. Salah EL KHARGUI, Ordonnateur Agadir ville - 6. Alae LAACHOUB, Ordonnateur Tan-Tan - 7. Ahmed AIT EL ACHKAR, Receveur Tan-Tan - 8. Abdelhadi BENAGUESSIM, Receveur Agadir ville

Carte d'identité

Date de création : 08 mai 2009

- 2 services régionaux
- 1 subdivision
- 1 cellule de formation

- 1 circonscription
- 4 ordonnancements
- 2 recettes
- 5 brigades

- 206 douaniers dont 122 agents de brigades
- 2 aéroports internationaux, 2 ports de commerce à Agadir et Tan Tan et une marina
- Un port de pêche à Sidi Ifni et 4 points de débarquement aménagés pour la flottille de pêche artisanale

LA DIRECTION REGIONALE D'AGADIR : UNE REGION D'EXPORTATION PAR EXCELLENCE

La compétence territoriale de la Direction Régionale d'Agadir (DRA) s'étend aux préfectures d'Agadir-Idaoutanane, Inezgane-Ait Melloul, Chtouka-Aït Baha, Taroudant, Tiznit, Sidi Ifni, Guelmim, Assa-Zag, Tata et Tan Tan. Il s'agit d'une région d'exportation par excellence, notamment, des agrumes et primeurs (70%) et des produits de la pêche (84%) des exportations nationales.



TRAFIC MARITIME

- ■ 76 900 conteneurs
- ■ 810 navires commerciaux
- ■ 239 embarcations de plaisance
- ■ 55 croisières

RECETTES DOUANIERES

Les recettes budgétaires réalisées par la DRA ont augmenté de 10,4% en 2013 par rapport à l'année 2012. Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation de la TIC et la TVA sur les produits énergétiques importés via le port d'Agadir.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA FRAUDE

Dans le cadre de son plan de lutte contre la contrebande et la fraude dans toutes ses formes, la DRA a saisi, en 2013, 7455 litres de gasoil de contrebande, et ce lors de perquisitions effectuées dans des locaux spécialement aménagés en citernes fixées à demeure ou à bord de moyens de transport. Il s'agit de gasoil subventionné, acheminé frauduleusement des provinces sahariennes jusqu'à la région d'Agadir. Des contrôles de l'activité de vente des ouvrages en métaux précieux ont permis également de réaliser des saisies importantes de bijoux en or et en argent ne portant pas de poinçons ou en portant des faux.

ACTIVITE DE L'AEROPORT AL MASSIRA

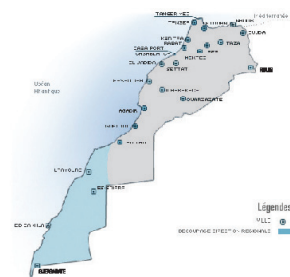
La DRA ne cesse de redoubler d'efforts pour améliorer le contrôle des voyageurs à l'aéroport Al Massira tout en garantissant une fluidité du flux qui a atteint, en 2013, plus de 1,4 millions de voyageurs. En matière de contrôle de change, 74 affaires ont été réalisées totalisant une contre valeur de 7 MDH de devises saisies, soit une progression de 95 % par rapport à l'année 2012.



INNOVATIONS DOUANIERES AU SERVICE DES CLIENTS DE L'ADII

La DRA s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'ADII en matière de renforcement de la qualité du service rendu à ses clients. D'abord par l'amélioration du cadre d'accueil des clients particuliers, puis en instaurant une communication continue et plus élargie sur les améliorations du cadre incitatif mis en place par l'ADII aux plans réglementaire, législatif et procédural et du renforcement du partenariat régional avec les organisations professionnelles (CCIS, CGEM Logipole, ADIZIA, APENAV, Haliopole Cluster). A ce titre, l'année 2013 a connu la réalisation de 10 rencontres avec les associations professionnelles, fédérations et chambres de commerce. Enfin, l'ouverture de la DRA sur son environnement par le renforcement de sa collaboration avec les clients institutionnels de l'ADII (Gendarmerie Royale, Université Ibnou Zohr, l'ONSSA, l'ANP, l'ONP, la DPM, ...).

LA DIRECTION REGIONALE DU SUD



1. Mohammed OUCHEN, Directeur Régional - 2. Cherkaoui LAGHRIAB, Chef de circonscription Ed-Dakhla - 3. Said FAWZI, Chef de service des enquêtes et du contrôle a posteriori - 4. Abdelouahhab EL GADDAR, Chef de subdivision Ed-Dakhla - 5. Youssef JALAL, Chef de subdivision Laayoune - 6. Miloud EL BOUIHI, Ordonnateur Laayoune - 7. Abdelmajid FERHI, Ordonnateur Ed-Dakhla - 8. Najim KACHKACH, Ordonnateur Bir Guendouz - 9. Abdelaziz BAMOH, Receveur Ed-Dakhla - 10. Said AHMAR-RASS, Receveur Laayoune

Carte d'identité

- 2 services régionaux
- 2 subdivisions
- 1 cellule de formation

- 2 circonscriptions
- 3 ordonnancements
- 2 recettes
- 4 brigades et 1 poste annexe à Boujdour

- 164 douaniers dont 93 agents de brigades
- Présence douanière dans 2 aéroports internationaux, 4 ports et un poste frontière

LA DIRECTION REGIONALE DU SUD: UNE COMPETENCE DOUANIÈRE TERRITORIALE ÉTENDUE

La Direction Régionale du Sud (DRS) exerce ses attributions sur une superficie totale de 344 105 km², soit 48% du territoire national, au niveau des deux régions administratives Laâyoune-Boujdour-Sakia-el Hamra (Provinces de Tarfaya, Laâyoune et Boujdour) et Oued Ed Dahab-Lagouira (Provinces d'Aousserd et Oued Eddahab) ainsi que sur une partie de la région de Guelmim Es-Smara (Province d'Es Smara).

RECETTES DOUANIÈRES

Les recettes réalisées par la DRS en 2013 ont atteint 217 MDH contre 117 MDH en 2012. Cette augmentation est due à l'importance que prend de plus en plus le poste frontière El Guerguarate (PFG) en termes de flux de marchandises. La TVA et les impôts indirects ont évolué, respectivement, de 132% et de 223% suite à l'augmentation des importations de produits taxables et des produits énergétiques.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE

Considérant la particularité de la zone sud, la lutte contre la contrebande au niveau de la région, nécessite une action concertée entre tous les services sécuritaires.

La vigilance des douaniers et leur efficacité ainsi que celles des autres corps de sécurité mobilisés pour lutter contre toutes les formes de fraude et de trafic illicite ont permis de réaliser des saisies importantes de marchandises de contrebande, notamment les cigarettes, mais également de déjouer les tentatives d'émigration clandestine de ressortissants subsahariens, grâce aux contrôles effectués par scanner sur les moyens de transport.

A titre d'exemple, il a été procédé durant 2013 à la saisie d'environ 2 millions d'unités de cigarettes de contrebande, des armes à feu, des armes blanches et des véhicules déclarés volés.

En matière de fraude commerciale, les redressements des valeurs et des droits et taxes ont atteint respectivement 159,5 MDH et 21,3 MDH, soit 474% et 136% par rapport à 2012.



ZOOM SUR LE POSTE FRONTIÈRE EL GUERGUARATE (PFG)

Porte du Maroc sur le continent africain, le poste frontière de El Guerguarate (PFG) revêt une importance particulière. Avec un flux de voyageurs et de marchandises en perpétuelle évolution, la DRS est appelée à redoubler d'effort pour assurer un contrôle efficace des voyageurs et des marchandises transitant par ce poste.

En 2013, le nombre des voyageurs ayant traversé le PFG a atteint 171 961 passagers. La vigilance des agents des douanes, en coordination avec les autres corps, a permis de recouvrer 76 MDH de droits et taxes suite au contrôle de ces voyageurs, soit une augmentation de près de 90% par rapport à l'année 2012.

Par ailleurs, le nombre de véhicules légers et de poids lourds qui ont transité par ce poste a atteint 77 359 dont 92% des véhicules ont été scannés à l'entrée et 24% à la sortie.



COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Dans le cadre du partenariat institutionnel, la DRS a participé à des rencontres tenues avec les différents départements ministériels régionaux (CCIS, Délégations du commerce et de l'industrie, les Centres Régionaux d'investissement, l'ANP, Marsa Maroc, l'ONDA ...) et collabore au quotidien avec les autres corps de sécurité.

En décembre 2013, la DRS a dispensé des formations aux profits des unités de Commandement régionales de la Gendarmerie Royale à Laâyoune et à Ed-Dakhla dans ses locaux.



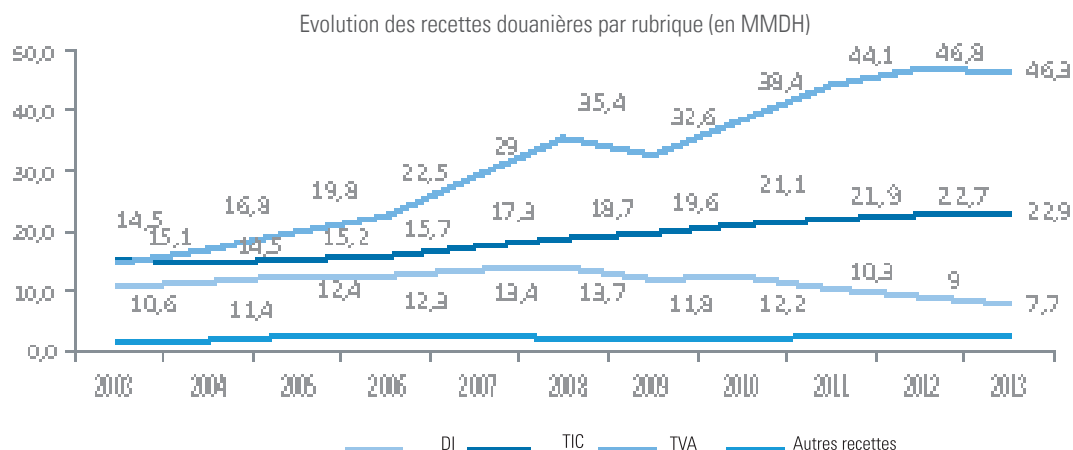
LA DOUANE EN CHIFFRES



- Les recettes douanières
- Les échanges extérieurs
- Le nombre de déclarations (DUM) enregistrées
- Les Régimes Economiques en Douane (RED)
- L'évaluation des prestations de l'Administration des Douanes
- Le contentieux
- Les mouvements transfrontaliers des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE)
- La mise à la consommation des voitures de tourisme
- L'action sociale de l'Administration au profit des organismes et oeuvres de bienfaisance

LES RECETTES DOUANIÈRES

RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE



Evolution des recettes douanières par rubrique (En MMDH)

Rubriques	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Droits d'importation (DI)	10,6	11,4	12,4	12,3	13,4	13,7	11,8	12,2	10,3	9	7,7
Taxes intérieures de consommation (TIC) dont :	15,1	14,5	15,2	15,7	17,3	18,7	19,6	21,1	21,9	22,7	22,9
- TIC sur produits énergétiques	9,4	8,5	9	9,2	10,2	10,6	11,7	12,3	12,9	13,1	13,3
- TIC sur tabacs manufacturés	4,8	5,1	5,3	5,6	6,1	7	6,9	7,5	7,5	8,2	8,0
- Autres	0,8	0,8	0,9	0,9	1	1,1	1,1	1,3	1,4	5	1,5
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont :	14,5	16,8	19,8	22,5	29	35,4	32,6	38,4	44,1	46,8	46,3
- TVA sur produits énergétiques	2,1	2,3	3	3,6	4	5,4	4,3	7,7	10,2	11,4	10,7
- Autres	12,4	14,5	16,8	18,9	25	30	28,3	30,7	33,9	35,4	35,7
Redevance gazoduc	0,7	0,8	1,4	1,6	1,4	1,7	1,7	1,4	2,2	2,1	2,3
Autres recettes	0,9	0,9	1	0,9	1	0,4	0,3	0,5	0,2	0,4	0,2
Total	41,8	44,4	49,8	53	62,1	69,9	66	73,6	78,7	81	79,4

En 2013, Les recettes douanières ont connu une diminution de 2,0% par rapport à l'année précédente, soit 79,4 MMDH contre 81 MMDH en 2012. Les principales rubriques ont enregistrées les évolutions suivantes :

* **DI** : chute des recettes au titre du droit d'Importation de 14,7%, en raison principalement de la baisse des importations taxables et des effets conjugués de la réforme tarifaire sur les produits agricoles et de l'accord agricole Maroc-UE, et accessoirement la poursuite du démantèlement tarifaire dans le cadre des ALE avec la Turquie et les Etats-Unis.

* **TVA** : régression de 1% qui s'explique essentiellement par la baisse des recettes perçues au titre des produits énergétiques.

Les efforts en matière de recouvrement des créances et de la lutte contre la sous facturation ont permis d'atténuer les baisses des impôts précités.

* **TIC** : légère hausse de 0,6%, qui provient des produits énergétiques (+1,5%) et des vins et alcools (+17,6%).

* **Redevance GAZODUC** : hausse de 8,5% ou +181,7 MDH.

LES RECETTES DOUANIÈRES

Globalement, le taux de réalisation des recettes douanières par rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'année 2013 a atteint 95,7%, et ce en raison du recul des importations au moment où les prévisions retenues pour l'élaboration du cadre macroéconomique de la loi de finance tablaient sur une progression de près de 4%.

EVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS

Evolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats

(En MMDH)

Rubriques	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013(*)
Recettes douanières (1)	41,8	44,4	49,8	53,0	62,1	69,9	66,0	73,6	78,7	81,0	79,5
Droits d'importation (DI) (2)	10,6	11,4	12,4	12,3	13,4	13,7	11,8	12,2	10,3	9,0	7,7
Recettes fiscales (3) (**)	91,2	97,0	110,4	125,2	150,1	185,5	169,0	173,9	184,9	198,5	195,8
Part des recettes douanières (1)/(3) en %	45,9	45,8	45,1	42,3	41,4	37,7	39,0	42,3	42,6	40,8	40,6
Recettes ordinaires (4)	105,6	116,6	132,2	147,0	171,7	204,5	190,5	193,8	213,7	224,1	227,1
Part des recettes douanières (1)/(4) en %	39,6	38,1	37,6	36,1	36,2	34,2	34,6	38,0	36,9	36,2	35,0
Produit intérieur brut nouveau système (5)	477,0	500,1	522,6	575,3	616,3	688,8	732,4	764,3	802,6	849,2	952,2
Part des recettes douanières (1)/(5) en %	8,8	8,9	9,5	9,2	10,1	10,1	9,0	9,6	9,8	9,5	8,3
Ratio des droits d'importation par rapport au PIB en % (2)/(5)	2,2	2,3	2,4	2,1	2,2	2,0	1,6	1,6	1,3	1,1	0,8
Valeur des importations globales (6)	136,1	157,9	184,4	210,6	259,7	326,0	264,0	298,0	357,8	386,9	379,1
Taux de la pression fiscale (2)/(6) en %	7,8	7,2	6,7	5,8	5,2	4,2	4,5	4,1	2,9	2,3	2,0

(*) : Il s'agit de chiffres provisoires

(**) : Le montant des recettes fiscales intègre le tiers de la TVA affecté aux collectivités locales.

L'analyse des chiffres provisoires pour l'année 2013 révèle que la part des recettes douanières dans les recettes fiscales représente 40,6% contre 40,8% en 2012.

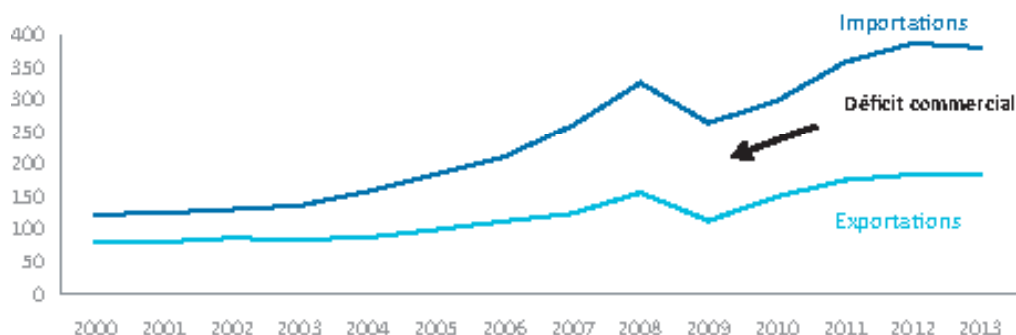
Rapportée aux recettes ordinaires hors privatisation de l'Etat, cette part s'est située à 35,0% en 2013.

Par ailleurs, le taux de la pression fiscale sur les importations a baissé notablement puisqu'il est passé de 7,8% en 2003 à 2,0% en 2013, soit une réduction de 74,4% en onze ans.

LES ECHANGES EXTÉRIEURS

BALANCE COMMERCIALE

Evolution de la balance commerciale de 2000 à 2013 (en MMDH)



(En milliards de DH : MMDH)

	2012	2013*	Var. en %
Importations	386,9	380	-1,8
Exportations	183,9	183,5	-0,2
Solde	-203,1	-196,5	-3,3
Taux de couverture en %	47,5	48,3	

*Chiffres provisoires

En 2013 le déficit de la balance commerciale a atteint 196,5 MMDH, soit une baisse de 3,3% par rapport à celui de 2012, en raison du recul des importations de près de 7 MMDH et d'une quasi-stagnation des exportations.

Evolution du taux de couverture des importations par les exportations (en %)



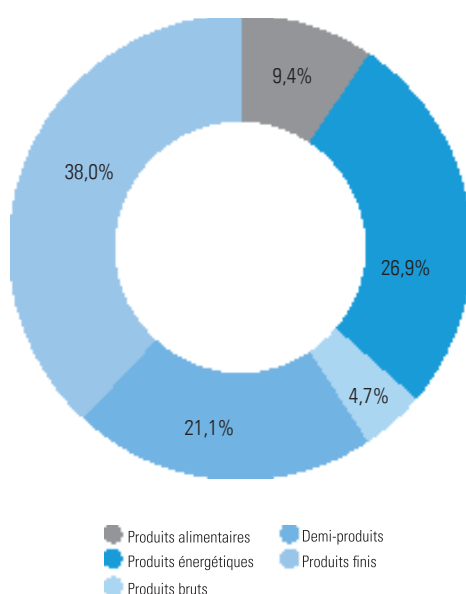
Les échanges globaux ont baissé de 1,3%, soit 563,5 MMDH contre 570,8 MMDH enregistrés en 2012. Les importations ont atteint 380 MMDH (386,9 MMDH en 2012) et les exportations 183,5 MMDH (183,9 MMDH en 2012). Le taux de couverture a ainsi atteint 48,3 %, soit 0,8 points de plus que celui enregistré une année auparavant.

La baisse de 1,8% des importations est conséquente de la diminution des achats, des produits alimentaires (-14,6% ou -6,1 MMDH), des produits bruts (-22,6% ou -5,2 MMDH) et des produits énergétiques (-4,2% ou -4,5 MMDH).

RÉPARTITION PAR GROUPEMENT D'UTILISATION

Importations

Structure des importations en 2013



(en MMDH)

Libellé des groupements	2012	2013*	Var en %
Produits alimentaires	41,8	35,7	-14,6
Produits énergétiques	106,6	102,1	-4,2
dont : pétrole brut	37,6	36,3	-3,4
Produits bruts :	23,0	17,8	-22,6
- d'origine animale et végétale	12,7	11,2	-11,8
- d'origine minérale	10,3	6,6	-35,9
Demi - produits	77,1	80,1	3,9
Produits finis :	138,4	144,3	4,2
- Biens d'équipement	73,2	80,5	9,9
- Biens de consommation	65,3	63,8	-2,2
Total	386,9	380,0	-1,8

*Chiffres provisoires

La structure des importations de 2013 révèle que plus du tiers (38%) des achats sont constitués de produits finis (produits finis de consommation et biens d'équipement). Les approvisionnements en produits énergétiques et demi-produits représentent respectivement 26,9% et 21,1%. Les produits alimentaires et les produits bruts sont successivement intervenus à hauteur de 9,4% et 4,7%.

En valeur, les importations de produits finis se sont établies à 144,3 MMDH, en hausse de 4,2% ou +5,8 MMDH par rapport à l'année 2012. Ce résultat est dû à l'augmentation des achats, des parties et pièces détachées pour véhicules industriels : +103% ou +2,3 MMDH, des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques : +43,4% ou +1,9 MMDH et des moteurs à piston et leurs parties : +48,1% ou +1,6 MMDH.

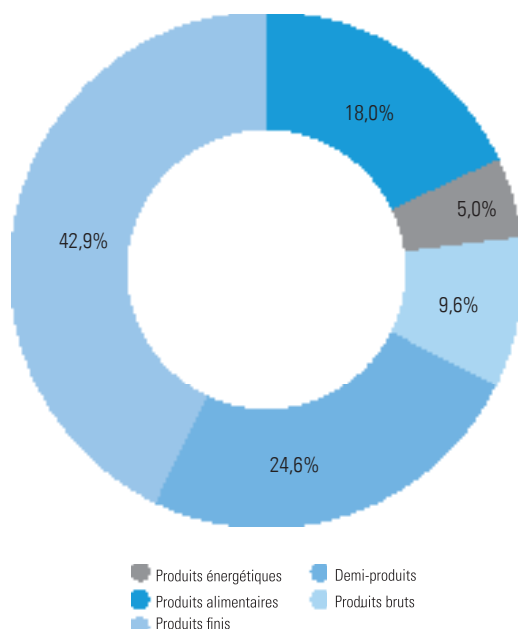
Les importations des demi-produits ont affiché une hausse de 3,9% par rapport à 2012. Elles ont porté entre autres, sur les matières plastiques et ouvrages divers en plastique, les produits chimiques, papiers et cartons les fils, barres et profilés en fer ou en cuivre ainsi que les demi-produits en fer ou en acier non alliés.

L'approvisionnement en produits énergétiques se sont rétractées de 4,2% d'une année à l'autre, soit 102,1 MMDH au lieu de 106,6 MMDH, en raison de la baisse des achats des principales composantes de cette famille de produits : pétrole brut (-3,4% ou -1,3 MMDH), gasoil et fioul (-3,6% ou -1,3 MMDH), les houilles, coques et autres combustibles similaires (-19,6% ou -1,2 MMDH) et le gaz de pétrole et autres hydrocarbures (-5,1% ou -1 MMDH).

Les importations de produits alimentaires ont fléchi de 14,6% ou -6,1 MMDH, suite notamment au recul des achats, du blé, de l'orge et du maïs (-33% ou -6,3 MMDH).

Exportations

Structure des exportations en 2013



(en MMDH)			
Libellé des groupements	2012	2013*	Var en %
Produits alimentaires	29,2	33,0	12,9
Produits énergétiques	7,4	9,1	22,5
Produits bruts :	22,1	17,7	-20,0
- d'origine animale et végétale	3,3	2,8	-14,3
- d'origine minérale	18,8	14,9	-21,0
Demi - produits	52,8	45,0	-14,7
Produits finis :	72,1	78,6	9,0
- Biens d'équipement	27,4	32,0	16,6
- Biens de consommation	44,7	46,6	4,3
Total	183,9	183,5	-0,2

*Chiffres provisoires

Les exportations en 2013 ont accusé une légère baisse de 0,2% (-0,3 MMDH) par rapport à l'année précédente. Cette régression est imputable en majeure partie à la chute des ventes des phosphates et dérivés -22,9% ou -11,1 MMDH. Le secteur automobile, notamment la construction, a en revanche, réalisé une progression de +60,9% ou +3,4 MMDH, ce qui a permis d'atténuer la baisse des exportations globales.

La structure des ventes à l'étranger fait apparaître la prédominance des produits finis (biens de consommation essentiellement) avec 42,9% contre 39,2% en 2012, suivis des demi-produits avec 24,6% contre 28,7% en 2012, des produits alimentaires (18%) et des produits bruts (9,6%).

L'essentiel des produits finis est constitué de vêtements confectionnés : 24,2% (19 MMDH contre 19,5 MMDH en 2012 : -2,5%), suivi, des fils, câbles et autres conducteurs pour l'électricité : 21,7% (17 MMDH contre 15,2 MMDH : +12,2%), des voitures de tourisme : 11,5% (9,1 MMDH contre 5,6 MMDH : +60,9%) et des articles de bonneterie : 9,2% (7,3 MMDH contre 8,1 MMDH : -10,8%).

Les expéditions des demi-produits ont concerné en particulier les dérivés de phosphates (28,1 MMDH ou 67,2% du groupe), les composants électroniques (4,1 MMDH ou 9,9%) et les produits résiduels du pétrole et matières apparentées (4,1 MMDH ou 9,2%).

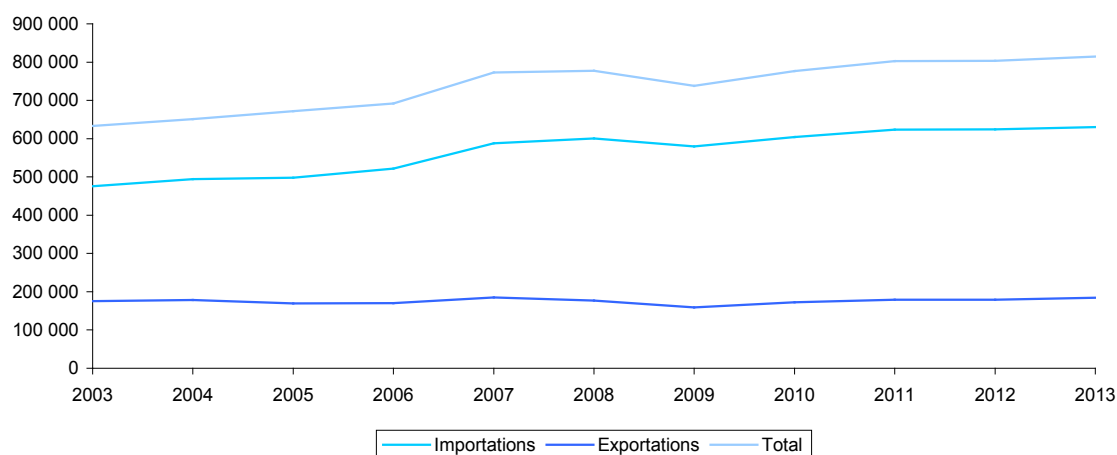
Les ventes des produits alimentaires ont enregistré une hausse de 8,7% par rapport à l'année 2012, suite aux résultats positifs affichés par certains produits (crustacés, mollusque et coquillage : +2,6%, préparations et conserves de poissons : +3,1%, les agrumes : +14,0% et les tomates fraîches : +1,9%).

LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

ENSEMBLE DES RÉGIMES DOUANIERS

Rubriques	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Importations	475 372	495 395	509 423	542 624	587 994	600 479	579 550	603 852	623 624	624 451	630 569
Exportations	175 409	178 261	169 580	174 741	185 110	176 877	158 706	172 565	179 301	179 194	184 156
Total	650 781	673 656	679 003	717 365	773 104	777 356	738 256	776 417	802 925	803 645	814 725

Evolution du nombre de déclarations de 2003 à 2013



PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

Rubriques		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var en %	Part en %
IMPORTATIONS	ATPA (1)	117 750	121 785	113 565	100 610	106 547	104 658	102 440	99 337	-3,0	15,8
	Autres RED (2)	94 834	107 588	111 984	109 116	123 549	130 185	129 655	131 048	1,1	20,8
	Import simples (3)	315 654	344 497	360 728	356 554	361 090	375 335	378 631	387 340	2,3	61,4
	Autres	14 386	14 124	14 202	13 270	12 666	13 446	13 725	12 844	-6,4	2,0
TOTAL IMPORTATIONS		542 624	587 994	600 479	579 550	603 852	623 624	624 451	630 569	1,0	100,0
EXPORTATIONS	ATPA	99 308	105 304	99 223	84 848	91 225	91 608	89 389	87 796	-1,8	47,7
	Autres RED	28 502	31 463	33 170	31 975	32 074	32 601	32 663	33 579	2,8	18,2
	Export simples	45 451	46 763	43 046	40 414	48 009	53 861	55 774	61 524	10,3	33,4
	Autres	1 480	1 580	1 438	1 469	1 257	1 231	1 368	1 257	-8,1	0,7
TOTAL EXPORTATIONS		174 741	185 110	176 877	158 706	172 565	179 301	179 194	184 156	2,8	100,0
Total Général		-	717 365	773 104	777 356	738 256	776 417	802 925	803 645	814 725	1,4

(1) Admission temporaire pour perfectionnement actif

(2) Autres régimes économiques en douane

(3) Droit commun et autres importations simples : importations dans le cadre du régime 010 et autres importations dans le cadre des accords, les RED ou autres.

LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

PAR DIRECTION RÉGIONALE

Sens	DIRECTIONS REGIONALES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var en %	Part en %
IMPORTATIONS	CASA PORT	166 093	179 386	173 663	157 179	150 735	154 484	151 704	143 293	-5,5	22,7
	CASABLANCA	235 639	251 607	263 382	258 304	272 142	276 745	272 985	277 141	1,5	44,0
	CENTRE	9 969	9 525	8 634	7 908	7 428	6 764	6 611	7 017	6,1	1,1
	CENTRE-SUD	7 357	7 767	7 928	7 095	7 160	7 140	6 611	6 585	-0,4	1,0
	AGADIR	12 686	13 870	15 193	14 471	13 727	13 785	14 318	14 295	-0,2	2,3
	LAAYOUNE	1 149	1 632	1 916	1 716	2 048	1 934	2 264	2 507	10,7	0,4
	NORD-EST	9 083	9 542	10 749	10 241	8 007	6 522	5 771	6 002	4,0	1,0
	TANTGER-MED								118 137		18,7
	NORD-OUEST	100 648	114 665	119 014	122 636	142 605	156 250	164 187	55 592	-66,1	8,8
TOTAL IMPORTATIONS		542 624	587 994	600 479	579 550	603 852	623 624	624 451	630 569	1,0	100,0
EXPORTATIONS	CASA PORT	27 241	26 673	24 820	18 827	20 426	20 812	21 820	21 078	-3,4	11,4
	CASABLANCA	56 212	60 326	59 583	54 576	57 772	58 273	55 002	56 975	3,6	30,9
	CENTRE	5 714	5 331	5 079	4 568	4 767	4 624	4 991	5 268	5,5	2,9
	CENTRE-SUD	15 640	14 364	13 045	11 036	11 928	11 104	10 410	10 279	-1,3	5,6
	AGADIR	8 775	9 344	9 200	10 218	9 540	8 701	9 652	10 694	10,8	5,8
	LAAYOUNE	1 550	4 266	4 846	4 799	8 527	10 356	11 856	14 806	24,9	8,0
	NORD-EST	2 021	2 158	1 873	1 656	1 330	1 189	1 044	903	-13,5	0,5
	TANTGER-MED								39 398		21,4
	NORD-OUEST	57 588	62 648	58 431	53 026	58 275	64 242	64 419	24 755	-61,6	13,4
TOTAL EXPORTATIONS		174 741	185 110	176 877	158 706	172 565	179 301	179 194	184 156	2,8	100,0
TOTAL GENERAL		717 365	773 104	777 356	738 256	776 417	802 925	803 645	814 725	1,4	

Au terme de l'année 2013, le nombre de déclarations enregistrées dans les bureaux douaniers a augmenté de 1,4% par rapport à celui enregistré en 2012. La part des déclarations d'importation a été de 77,4% contre 77,7% en 2012.

Le nombre de ces déclarations à l'importation a atteint 630 569 en 2013, en progression de 1% par rapport à l'année précédente. A l'export, le rythme de la hausse étant de 2,8%.

Globalement, 20,2% des déclarations ont été enregistrées à Casa-Port, contre 21,6% en 2012. Cette baisse d'activité s'explique essentiellement par la mise en place, hors de l'enceinte douanière de ce bureau, de magasins et aires de dédouanements rattachés au bureau de Casa-extérieur, dont la part est de 20,0%.

Les parts des bureaux de Tanger-MED et de Nouasser-Frêt ont représenté respectivement 19,3% et 18,8% cette année.

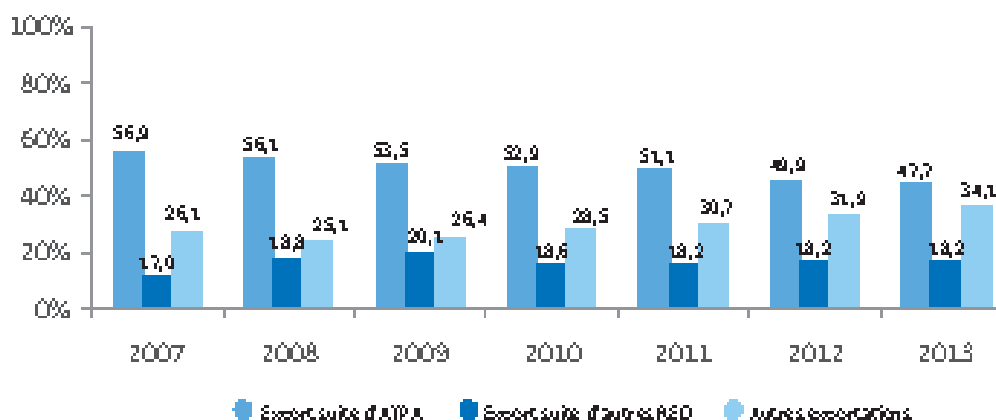
LES REGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE (RED)

LES REGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE (RED)

Structure des DUM enregistrées à l'import par régime



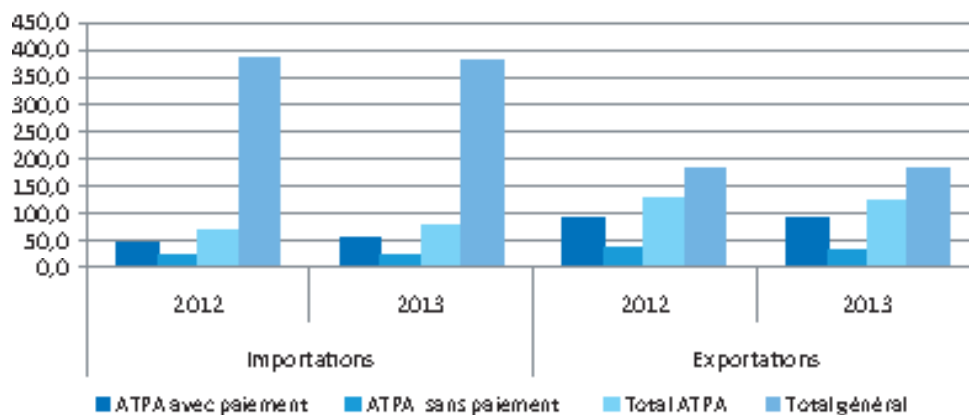
Structure des DUM enregistrées à l'export par régime



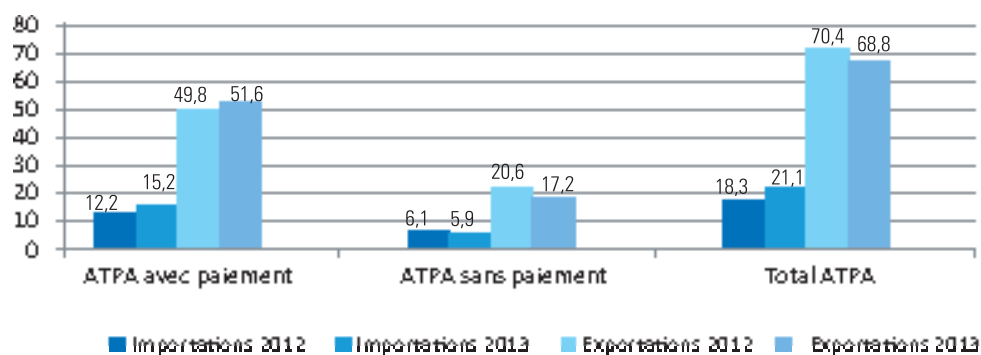
La part des opérations sous régimes économiques a régressé de 2% au cours de l'année 2013 par rapport à 2012, soit 43,2% au lieu de 44,1%, répartie comme suit :

- à l'importation : 36,5% contre 37,2% en 2012.
- à l'exportation : 65,9% contre 68,1% en 2012.

IMPORTANCE DES RED DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR



Importance des régimes de l'ATPA dans le commerce
(Part en %)



Evolution du volume des échanges dans le cadre des ATPA

SENS	REGIMES	1.000 Tonnes		Valeur en MMDH		Var en %
		2012	2013*	2012	2013*	
IMPORTATIONS	ATPA avec paiement	8 386,4	8 825,8	47,1	57,7	22,6
	ATPA sans paiement	261,7	189,4	23,7	22,4	-5,5
	Total ATPA	8 648,1	9 015,2	70,7	80,1	13,2
	Total général	45 622,2	42 984,0	386,9	380,0	-1,8
EXPORTATIONS	ATPA avec paiement	8 668,7	8 844,9	91,6	94,1	2,7
	ATPA sans paiement	1 184,0	1 303,9	37,9	31,4	-17,2
	Total ATPA	622,2	1 408,4	129,5	125,5	-3,1
	Total général	10 491,1	11 595,0	183,9	182,5	-0,7

MMDH : Milliards de DH

* : Chiffres provisoires

ATPA : Admission temporaire pour perfectionnement actif

Le volume des opérations commerciales réalisées dans le cadre des ATPA a représenté 36,5% de l'ensemble des transactions commerciales, soit 205,5 MMDH contre 200,3 MMDH en 2012 affichant ainsi une légère hausse de 2,6%.

Les importations effectuées en 2013 en ATPA RED ont atteint 80,1 MMDH, soit une hausse de 13,2% par rapport à l'année 2012. En revanche, les exportations se sont élevées à 125,5 MMDH, en baisse de 3,1% par rapport à l'exercice précédent.

FOCUS SUR LE REGIME DE L'ADMISSION TEMPORAIRE POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF

A l'importation

Les principales catégories de produits importés en 2013 sous le régime de l'ATPA sont énumérées ci-après :

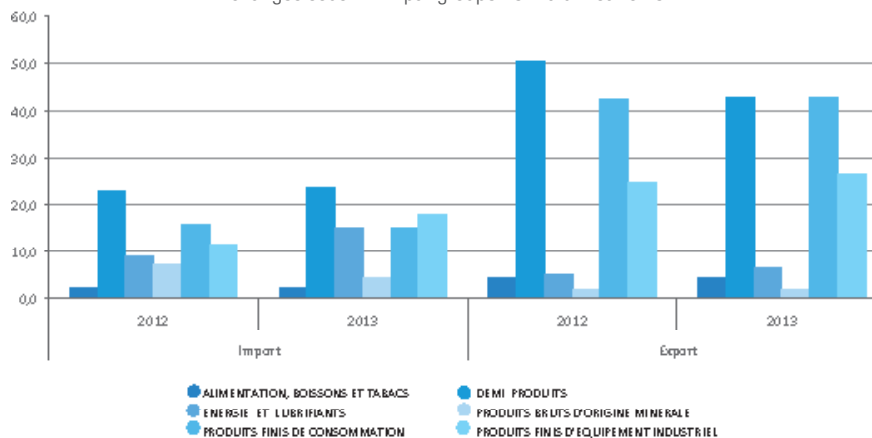
- les demi-produits : leur part s'est élevée à 29,2%. Les importations ont porté notamment sur l'ammoniac, les transistors, les fils, barres et profilés en cuivre, le tissu de coton et les fils et câbles électriques;
- les biens d'équipement industriel : ont atteint 22,4% des importations en ATPA contre 16,4% en 2012. Ils ont concerné essentiellement, les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour électricité, les parties et accessoires pour voitures industrielles et les appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances ;
- les biens finis de consommation : ont représenté 18,8% des importations en ATPA. Il s'agit essentiellement du tissu de fibres synthétiques et artificielles, du tissu de coton, des étoffes de bonneterie, des vêtements confectionnés et des ouvrages divers en matière plastique;
- les produits énergétiques : leur part est de 18,6% contre 12,6% en 2012, constituée essentiellement de pétrole brut (98,5%);
- les produits bruts d'origine minérale : ont représenté 5,5% et ont concerné notamment les soufres bruts.

A l'exportation

Les exportations en suite d'ATPA au titre de l'année 2013 sont réparties comme suit :

- les demi-produits : ont représenté 34% des exportations réalisées dans ce cadre. il s'agit essentiellement des engrais naturels et chimiques, de l'acide phosphorique, et des composants électroniques (transistors) , dont les parts sont respectivement de 12,8%, 9,6% et 3,3% des dites exportations.
- les biens finis de consommation : ont contribué à 34 % des exportations en suite de l'ATPA, et sont prédominés par les vêtements confectionnés (15,1%), les articles de bonneterie (5,7%) et les voitures de tourisme (6,3%) ;
- les biens d'équipement industriel : avec une part de 21,1%, imputable surtout aux fils et câbles électriques (13,5%) et appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (2,5%) ; et
- les produits alimentaires : n'ont représenté que 3,5%, dont plus de la moitié sont, des crustacés, mollusques et coquillages, des fromages et des farines, gruaux, semoules et agglomérés de céréales.

Echanges sous ATPA par groupement d'utilisation en MMDH



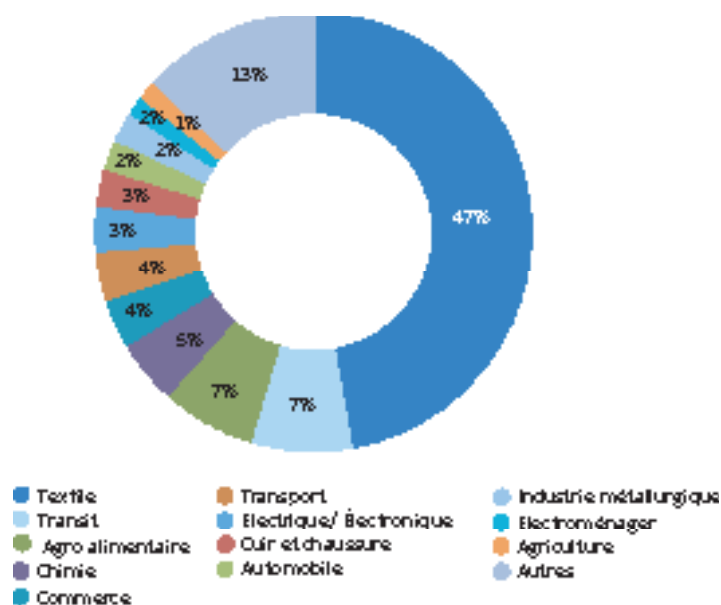
L'EVALUATION DES PRESTATIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

LA CATÉGORISATION

Au cours de l'année 2013, 86 sociétés opérant dans différents secteurs d'activité ont manifesté l'intérêt pour le bénéfice des avantages du programme de catégorisation, portant ainsi le nombre total des demandes déposées depuis le lancement du programme à 721 entreprises.

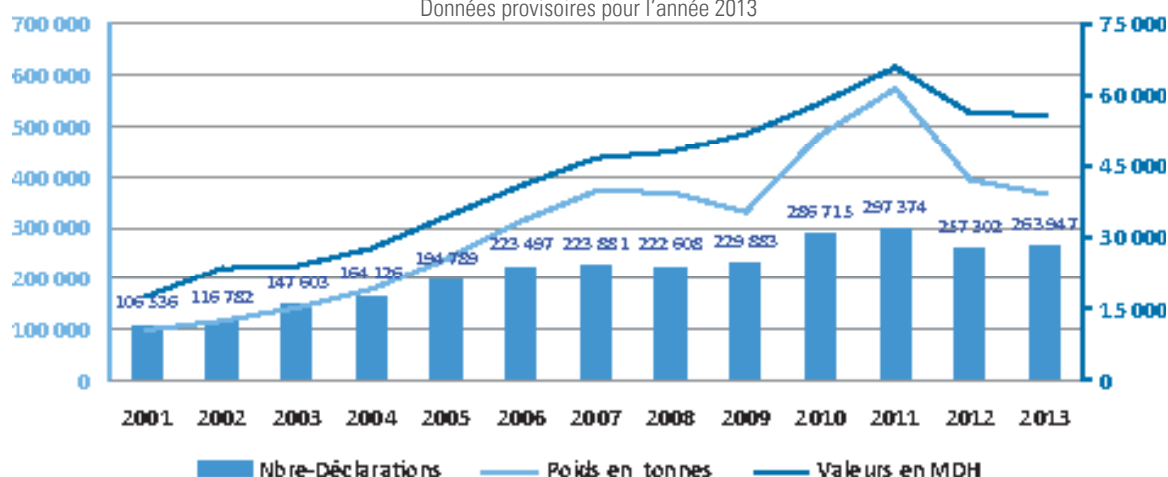
La répartition par secteur des 305 entreprises agréées à fin 2013 est reprise dans le graphique ci-après :

Répartition des entreprises catégorisées par secteur

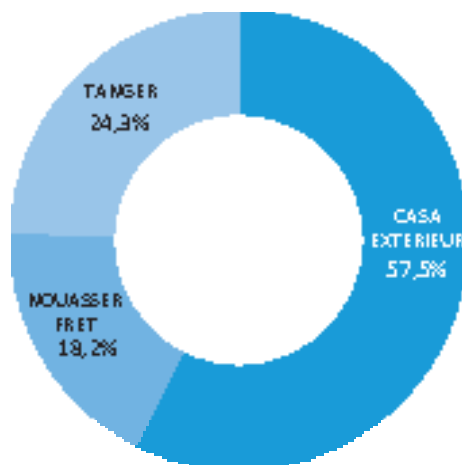


LES MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT (MEAD)

Dédouanement des marchandises dans les MEAD
Données provisoires pour l'année 2013



Répartition de la valeur des marchandises dédouanées en 2013 dans les MEAD par bureau (en %)



L'ampleur de l'évolution du commerce extérieur suite à la mondialisation et à la mise en place de zones de libre-échange interpelle à une plus grande fluidité dans la circulation des marchandises et ce, par la décongestion des ports et des aéroports. La création des MEAD en dehors des enceintes douanières et portuaires s'inscrit dans cette optique afin de réduire les coûts de transaction des entreprises et améliorer, en conséquence, leur compétitivité.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEAD

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de MEAD	29	31	28	34	38	41	47	54	56	55	57	61

A titre indicatif, le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2013 dans les MEAD a atteint 263 947 contre 257 302 en 2012.

Ces déclarations ont représenté 32,3% des déclarations enregistrées au niveau national en 2013 contre 32,0% en 2012.

La valeur des échanges extérieurs réalisée en 2013 dans ce cadre a atteint 56,0 MMDH contre 56,4 MMDH en 2012. Le bureau de Casa-Extérieur vient en tête avec 57,5% des déclarations en terme de valeur, suivi de Tanger avec 24,3%, et de Nouasser avec 18,2%.

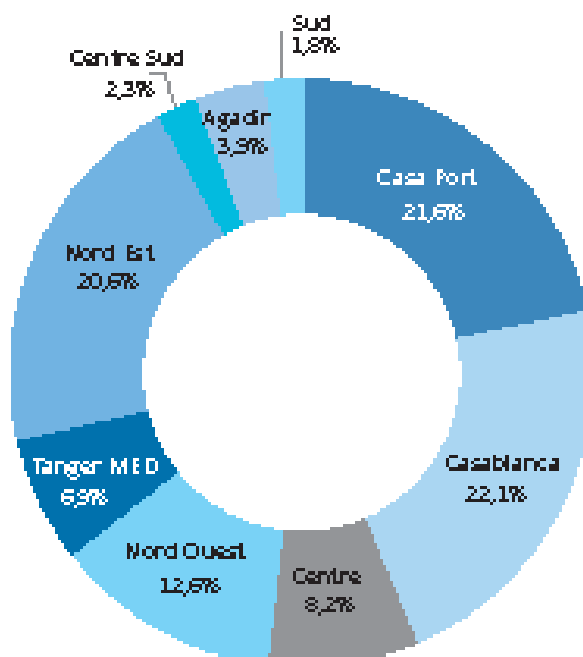
Le chiffre d'affaires à l'exportation a atteint 12,5 MMDH. Les importations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif ont atteint 19,1% des importations réalisées dans les MEAD. Les exportations en suite de ce régime ont représenté 19,1% de la valeur totale des échanges dans les MEAD et 85,8% des exportations réalisées dans les MEAD.

La part des importations en provenance de l'Europe dédouanées dans ces enceintes a atteint cette année 81,9% contre 82,8% en 2012.

LE CONTENTIEUX

AFFAIRES CONTENTIEUSES

Part des affaires constatées par Direction Régionale au cours de l'année 2013 (en %)



	2012	2013*	Var en %
Affaires constatées (unités)	30 405	30 366	-0,1
Amendes perçues (en MDH)	320,2	259,7	-18,9
Droits compromis recouvrés (en MDH)	160,1	110	-31,3
Produits des ventes réalisées (en MDH) (1)	127,4	125,2	-1,8

MDH : Millions de DH

* Chiffres provisoires

(1) Véhicules inclus

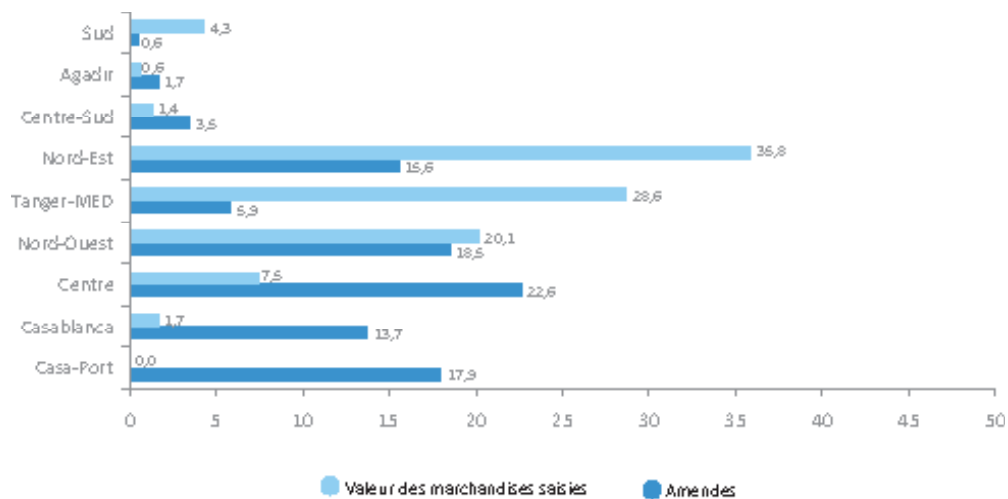
Le nombre d'affaires contentieuses réalisées au cours de l'année 2013 est resté quasiment au même niveau qu'en 2012, soit 30 366 affaires.

Sur l'ensemble de ces affaires, les agents des douanes ont constaté 76,8% en 2013 contre 80,7% en 2012.

Les affaires de visite ont représenté 50,5% du total des affaires constatées, soit une hausse de 5,9% par rapport à 2012.

En matière de constatation, la Direction Régionale de Casablanca arrive en tête avec 22,1% des affaires contentieuses réalisées, suivie de la Direction Régionale de Casa-Port avec 21,6%. Les parts des Directions Régionales du Nord-Est et du Nord-Ouest ont été respectivement de 20,6% et 12,6%.

Répartition de la valeur des marchandises saisies et des amendes perçues en 2013 (en%)



Sur un montant de 259,7 MDH d'amendes perçues au cours de l'année 2013, les affaires de visite et de changes ont représenté respectivement 34% et 24,4%. Les affaires de détention sans justification y ont concouru à hauteur de 22,1%. Celles des

LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER (MRE) DU 05 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2013

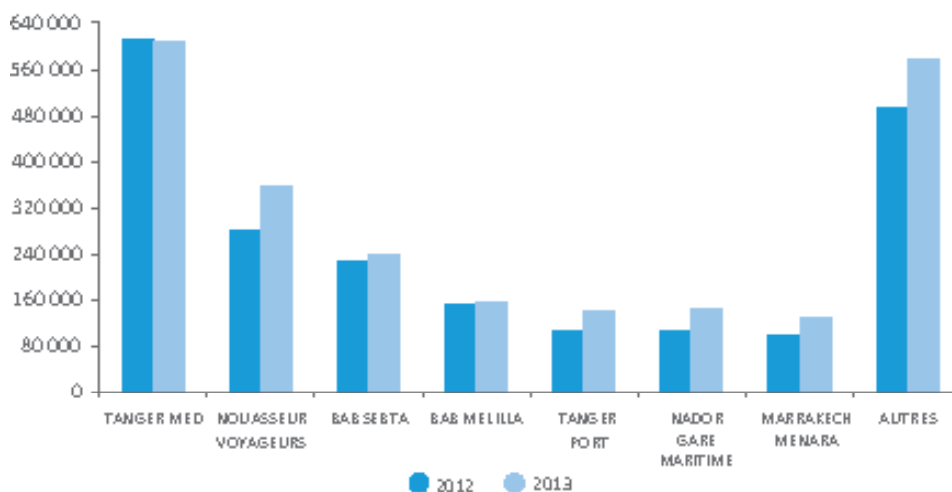
MOUVEMENTS DES PERSONNES

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var en %
Entrées	1 466 376	1 729 279	1 871 139	1 936 334	2 177 739	2 066 965	2 066 849	2 372 280	14,8
Sorties	1 421 974	1 625 466	1 789 920	1 794 274	1 867 312	1 935 706	1 858 704	2 147 799	15,6
Total	2 888 350	3 354 745	3 661 059	3 730 608	4 045 051	4 002 671	3 925 553	4 520 079	15,1

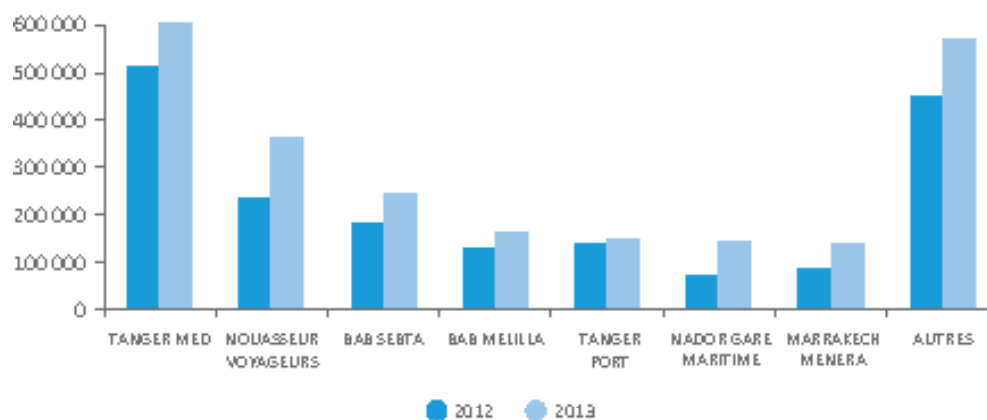
NB : - De 2005 à 2009, la période couverte commence du 16 juin au 15 septembre.

- En 2010 et 2013, la période couverte commence du 05 juin au 15 septembre, et ce, en raison du mois de Ramadan.

Mouvement des MRE à l'entrée au cours de la campagne 2013/2012



Mouvement des MRE à la sortie au cours de la campagne 2013/2012



LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (MRE)

(DU 05 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2013)

Au cours de la période allant du 05 juin au 15 septembre 2013, le flux des MRE enregistré a été comme suit :

A l'entrée

Le nombre des MRE a atteint 2 372 280 contre 2 066 849 l'année dernière pour la même période.

A la sortie

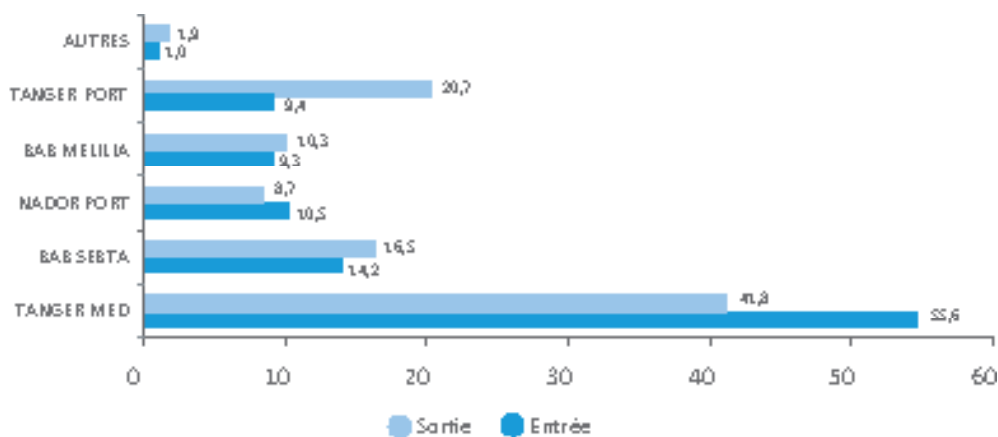
ce nombre a atteint 2 147 799 contre 1 858 704 un an auparavant, soit une augmentation de 15,6%.

Les principaux points de passage

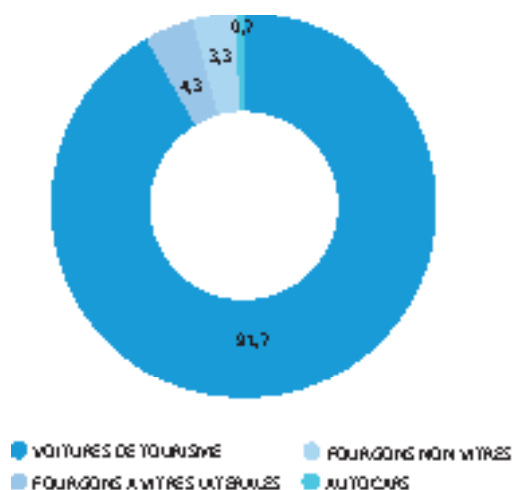
Sur l'ensemble des points de passage des MRE, 7 ont constitué un peu plus des $\frac{3}{4}$ du flux, il s'agit de Tanger MED, Nouasser, Bab-Sebta, Bab-Melilla, Tanger-Port, Nador-Port et Marrakech.

MOYENS DE TRANSPORT EMPRUNTÉS PAR LES MRE

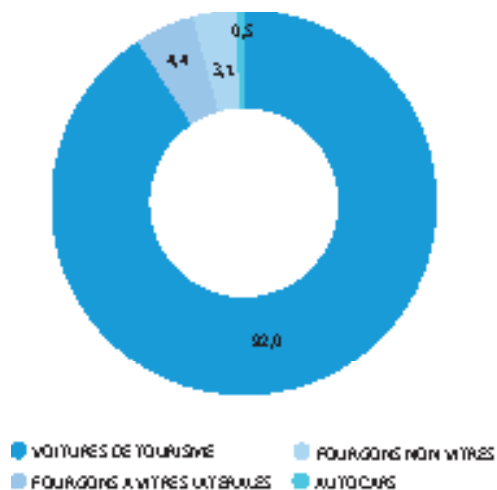
Structure du flux des moyens de transport empruntés par les MRE par principaux points de passage (en %)



Répartition des moyens de transport empruntés par les MRE à l'entrée en 2013



Répartition des moyens de transport empruntés par les MRE à la sortie en 2013



A l'entrée

Ont été recensés, 333 855 véhicules contre 309 186 l'année dernière, soit une hausse de 8%. Ce nombre est réparti comme suit :

- Voitures de tourisme : 91,7 % de l'ensemble ,
- Fourgons à vitres latérales : 4,3%,
- Fourgons non vitrés : 3,3% et
- Autocars : 0,7%.

Les ports de Tanger MED et Bab-Sebta ont assuré respectivement 55,6% et 14,2% des transits à l'entrée, suivis de Nador Port avec 10,5%.

A la sortie

Ont été recensés, 308 257 véhicules contre 274 273 l'année dernière, en hausse de 12,4%.

Les voitures de tourisme ont représenté 92% de l'ensemble des moyens de transport ayant traversé les frontières à la sortie, les fourgons à vitres latérales 4,4%, les fourgons non vitrés 3,1% et les autocars 0,5%.

LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (MRE)

(DU 05 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2013)

NOMBRE DE DÉCLARATIONS EN DOUANE DEPOSÉES PAR LES MRE

Le nombre de déclarations déposées par les MRE a connu une hausse de 5,6% par rapport à l'année dernière à la même date, soit 355 025 contre 336 310 en 2012.

La répartition par nature de déclaration est reprise dans le tableau ci-dessous :

Nature de déclaration	2012	2013	Var en %
DUM (1)	618	899	45,5
Déclarations occasionnelles (2)	886	933	5,3
T6 bis (3)	25 620	19 338	-24,5
D16 ter (4)	24 084	26 425	9,7
D16 Bis (5)	285 102	307 430	7,8
Total	336 310	355 025	5,6

(1) DUM : La Déclaration Unique de Marchandises ou Déclaration en détail, est un formulaire par lequel le déclarant communique les informations requises pour procéder au dédouanement des marchandises au titre d'un régime douanier donné

(2) Déclaration Occasionnelle : il s'agit de déclarations d'importation de marchandises, sans motif commercial, souscrites par les voyageurs.

(3) T6 bis : Quittance de paiement des droits et taxes des marchandises importées par les voyageurs.

(4) D16 ter : Déclaration d'admission temporaire, souscrite via internet, pour les véhicules automobiles importés par les personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger (MRE) et venant séjourner temporairement au Maroc

(5) D16 Bis : Déclaration d'admission temporaire, déposée manuellement, pour les véhicules automobiles importés par les personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger (MRE) et venant séjourner temporairement au Maroc

RECETTES SUR LE DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

Les recettes encaissées à l'occasion du dédouanement de marchandises importées par les M.R.E sont passées à 78,0 MDH contre 86,6 MDH en 2012 à la même date, enregistrant ainsi une baisse de 10%.

AFFAIRES CONTENTIEUSES

A l'entrée :

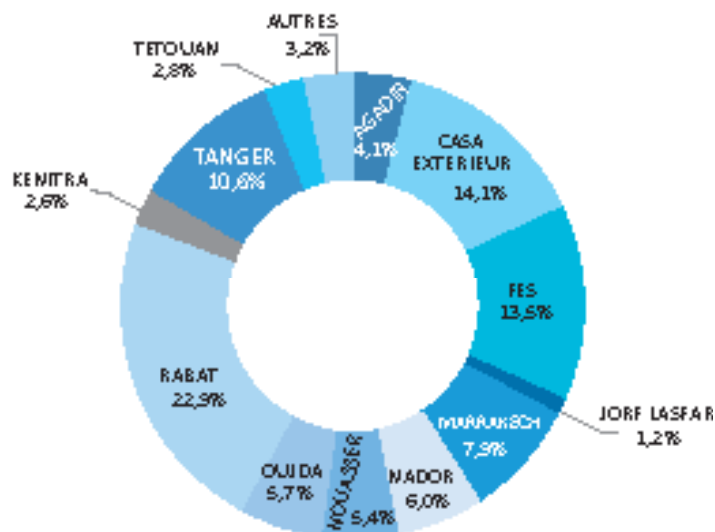
Le nombre d'affaires contentieuses constaté a été de 2 128 affaires contre 2 149 en 2012; soit une baisse de 1%.

A la sortie :

Le nombre a été 3 978 affaires contre 3 392 l'année précédente, soit une augmentation de 17,3%.

LA MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

Mise à la consommation des voitures de tourisme d'occasion par Circonscription douanière en 2013
(répartition des montants des droits et taxes perçus en %)



Année	Type de voiture de tourisme (Nombre d'unités)			Droits & taxes perçus en MMDH		
	neuves à l'état monté (CBU)	d'occasion	Total	neuves à l'état monté (CBU)	d'occasion	Total
2011	69 925	20 758	90 683	3,3	1	4,3
2012	95 116	30 246	125 362	3,4	1,3	4,7
2013*	86 169	19 182	105 351	2,9	1	3,9
Var 13/12 en %	-9,4	-36,6	-16	-12,9	-24,1	16

* Données provisoires

Au cours de l'année 2013, le nombre de voitures de tourisme d'occasion a chuté de 36,6% par rapport à 2012. La même tendance a été constatée pour le dédouanement des voitures neuves (CBU), soit -9,4%.

Parmi les voitures d'occasion dédouanées en 2013, 89,9% avaient plus de trois ans d'âge (92,2% en 2012 et 97,2% en 2010) dénotant ainsi un rajeunissement du parc automobile.

La ventilation en 2013 du nombre de voitures d'occasion dédouanées par circonscription se présente comme suit en pourcentage :

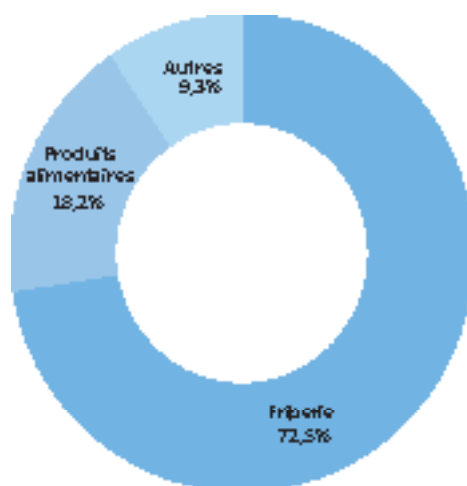
. Rabat	:	14,2%
. Fès	:	14,1%
. Casa-Extérieur	:	11%
. Nador	:	9,3%
. Oujda	:	9%
. Marrakech	:	8,6%
. Tanger	:	8,3%
. Autres bureaux	:	25,5%

L'ACTION SOCIALE DE L'ADMINISTRATION AU PROFIT DES ORGANISMES ET OEUVRES DE BIENFAISANCE

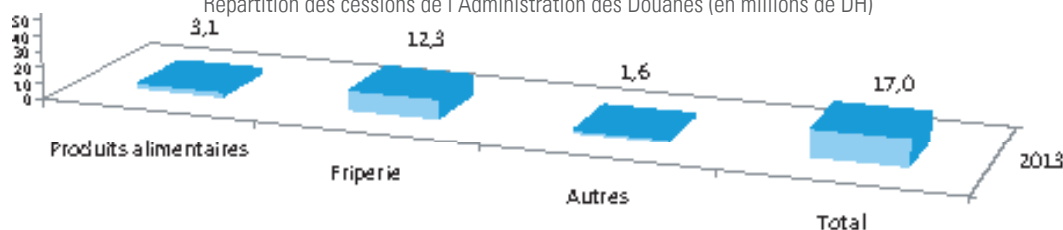
CESSIONS GRATUITES DES MARCHANDISES SAISIES

Dans le cadre de ses activités en faveur de l'action sociale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a procédé à la cession gratuite de marchandises saisies au profit de certains organismes d'œuvres de bienfaisance et de départements ministériels. Ces marchandises concernent essentiellement la friperie, les produits alimentaires et les articles domestiques et électroménagers.

Répartition des cessions gratuites par nature de produits (en %)



Répartition des cessions de l'Administration des Douanes (en millions de DH)



Les principaux bénéficiaires de ces dons sont l'Entraide Nationale, le Ministère de la Justice et le Croissant Rouge Marocain, qui ont été destinataires respectivement de 74,2%, 0,7% et 5,5% de la valeur de ces marchandises. Le reste a été réparti entre les autres associations et œuvres de bienfaisance.

Répartition des cessions gratuites des marchandises par organisme (en %)

